



HAL
open science

Livres, lectures et goût de l'histoire à Cahors et dans le Lot au XIXe siècle : essai d'histoire culturelle locale

Jean-Charles Geslot

► **To cite this version:**

Jean-Charles Geslot. Livres, lectures et goût de l'histoire à Cahors et dans le Lot au XIXe siècle : essai d'histoire culturelle locale. Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, 2022. ⟨hal-03835208⟩

HAL Id: hal-03835208

<https://hal.science/hal-03835208v1>

Submitted on 31 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Livres, lectures et goût de l'histoire à Cahors et dans le Lot au XIX^e siècle : essai d'histoire culturelle locale

Jean-Charles Geslot

Il est aujourd'hui bien établi que l'histoire est « une passion française¹ ». Un sondage réalisé au début de l'année 2019 montre en effet que 90% des Français « se disent intéressés par au moins un des aspects de l'Histoire² ». Elle est régulièrement invoquée dans les débats contemporains, le discours politique ou médiatique apportant tous les jours ou presque une nouvelle preuve de l'omniprésence du passé dans les préoccupations du présent, et de la place majeure occupée par cette discipline dans notre système social et culturel. Ce fait n'est pas nouveau : il remonte, pour l'essentiel, au XIX^e siècle. Ce dernier est souvent considéré comme « le siècle de l'histoire » : c'est à ce moment, en effet, que ce champ du savoir se structure pour devenir une discipline scientifique et d'enseignement, et qu'il envahit la production culturelle en même temps que les pratiques qui lui sont liées. À l'heure où la culture de masse s'impose en France, dans le dernier tiers du siècle, l'histoire se niche partout dans le quotidien, des affiches publicitaires aux romans historiques, et jusque dans les objets et les loisirs de tous les jours, comme les jeux de cartes ou les soldats de plomb des enfants.

Ces évolutions toutefois sont surtout connues pour Paris et les grandes villes de province, pour les élites aussi essentiellement : plus on descend dans la hiérarchie sociale et urbaine, moins on en possède – et donc en trouve – de traces. Qu'en est-il, dès lors, d'une ville comme Cahors, dont la population ne dépasse pas durant le siècle les 15 000 habitants, ville qui plus est située à 560 km du principal centre culturel du pays, auquel elle ne sera directement reliée par le train qu'en 1889³ ? Dans une ville, qui plus est, où les équipements culturels, sans être absents, font longtemps défaut ? Il y a bien la bibliothèque municipale et le collège devenu lycée, héritages de la Révolution et de la période napoléonienne, et le théâtre, mais il faut attendre 1872 pour que soit fondée la première société savante locale – la Société des études du Lot –, et 1873 pour voir ouvrir le musée dont la fondation avait été pourtant prévue dès les années 1830, musée qui ne compte encore que quatre salles au début du XX^e siècle, et pour lequel la municipalité n'a jamais fait preuve d'un réel engouement⁴.

Au-delà du reste de Cahors, qu'en est-il du département du Lot ? Sa population pâtit, depuis longtemps, d'une réputation de retard culturel, en partie justifiée par les lenteurs de la scolarisation ou la longue persistance des parlers locaux⁵. Sous l'Empire, il est dit au conseil général que « L'instruction publique est nulle dans ce département⁶ » ; le même constat ou presque peut être fait au milieu du siècle : « La loi Guizot de 1833, écrit Étienne Baux, qui imposait à chaque commune l'ouverture et l'entretien d'une école, était [...] loin d'avoir, vingt ans plus tard, produit tous ses effets⁷. » Les réticences du conseil municipal de Loze à débloquer le budget pour appliquer la loi en sont un bon exemple, même si cette commune entre rapidement dans le rang⁸. Le français est d'ailleurs encore relativement peu usité par rapport aux patois, même pour ceux qui l'ont appris à

¹ Laurent Avezou, *L'Histoire. Une passion française*, Paris, Belin, 2015.

² « Les Français et l'histoire, de l'école aux jeux vidéo », *Historia* 869 (mai 2019), p. 14-18.

³ Jean Fourgous, *Cahors au cours des siècles, les grands faits de son histoire*, Cahors, Coueslant, 1944, p. 157.

⁴ Pierre Angrand, *Histoire des musées de province au XIX^e siècle*. Tome 3 : *Sud-Ouest*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or/P. Angrand, 1985, p. 9-18.

⁵ Jean Lartigaut (dir.), *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 1993, p. 206 et suiv.

⁶ Joseph Baudel, *L'École centrale du Lot (1796-1804). Notes et documents*, Cahors, impr. Laytou, 1888, p. 101.

⁷ Étienne Baux, « Le Lot vers 1850 », *Bulletin de la Société des Études du Lot* 124, 2003, p. 134.

⁸ Étienne Rondin, *Loze en Quercy. Histoire d'un village et de ses habitants*, [Chécy], [É. Rondin], [1993], p. 383-384.

l'école : en la matière, le cas de Bédrier décrit par Andrée Lefavrais-Raymond et Didier Laporte pourrait être étendu à l'ensemble de la population rurale du département⁹.

Il est nécessaire de relativiser cette notion de retard. Si, en 1872, seulement 61% des hommes et 55% des femmes de Loze savent lire, ces chiffres ne sont pas si éloignés des taux nationaux d'alphabétisation¹⁰. Cependant force est de constater qu'en raison de ses caractéristiques (ruralité, cloisonnement, réticences à la francisation, etc.), qui ne lui sont d'ailleurs pas propres dans une France encore massivement paysanne, et même s'il faut noter l'exception que peuvent représenter certaines couches des populations urbaines du département, la culture lotoise du XIX^e siècle n'est pas forcément la plus favorable à la diffusion du livre et de la lecture telle qu'elle se fait à partir, essentiellement, d'un modèle culturel parisien. Là encore, cependant, on ne saurait généraliser.

Avant que la population lotoise ne soit résolument touchée par les formes de la culture de masse qui s'étend dans le dernier tiers du XIX^e siècle, le seul véritable accès à l'histoire passe par le livre et par la lecture. En l'absence d'offres culturelles alternatives, cette pratique est sûrement la plus propre alors à satisfaire – ou à faire naître – un intérêt pour le passé dans la population. Mais celle-ci n'est possible pour le lectorat potentiel que s'il a accès aux livres. Avant donc d'envisager d'étudier comme la population du Lot, et surtout celle de Cahors, ont pu au XIX^e siècle satisfaire leur éventuel intérêt pour le passé, il est nécessaire de décrire les capacités de production de livres d'abord, et de diffusion ensuite, qui existent dans le département entre l'Empire et la III^e République¹¹.

PRODUCTEURS ET PRODUCTION DE LIVRES DANS LE LOT AU XIX^E SIÈCLE

Peu d'imprimeurs, peu de demande

« Tête de pont culturelle et administrative du monde extérieur¹² », Cahors n'est pas, au XIX^e siècle, un centre important de production de livres. En cela, elle partage le sort de la plupart des villes de province, écrasées par la centralisation de l'activité dans la capitale. Paris représente autour de 80% de la production d'imprimés en 1820, de 75% en 1840. C'est sous le second Empire (1852-1870) que se manifeste un rééquilibrage avec la province : d'après les rares données statistiques dont nous disposons, c'est visiblement à cette époque que la part de la capitale passe en dessous de la barre symbolique de 50% de la production nationale de livres. En 1875 encore, elle représente 40% de l'ensemble – alors qu'elle ne compte que pour 5% de la population du pays¹³. Seules quelques villes de province font figure de pôles importants de production, grâce à leur démographie, et/ou à la présence de puissantes sociétés d'édition et d'imprimerie comme Lyon, Lille, Limoges ou Toulouse. Certaines villes importantes par leur population n'ont, à l'inverse, guère de rayonnement en la matière, comme c'est le cas de Marseille¹⁴.

Pourtant, l'activité de production d'imprimés est directement corrélée, au niveau même de la législation, à la démographie. C'est le décret du 5 février 1810, signé par Napoléon, qui organise en France les professions du livre, et ce jusqu'à son abolition le 10 septembre 1870. Afin de pouvoir mieux

⁹ Andrée Lefavrais-Raymond et Didier Laporte, *Histoire de Bédrier en Quercy*, Bédrier, R. Brown, 1996, p. 103.

¹⁰ *Ibid.*, p. 381.

¹¹ Une partie des données contenues dans le présent article est le résultat de recherches menées en août 2021 aux Archives départementales du Lot. L'auteur tient ici à en remercier le personnel pour son accueil affable et sa disponibilité.

¹² J. Lartigaut, *Histoire du Quercy*, *op. cit.*, p. 207.

¹³ *Bibliographie de la France*, 1820 et 1840 ; *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, 1852, p. 528 ; 1853, p. 512-514 ; 1876, p. 172 ; « Tableau des labeurs exécutés dans toute la France pendant les six premiers mois de 1864 », *L'Imprimerie. Journal de la typographie, de la lithographie et des industries accessoires*, n° 12, déc. 1864, p. 140-143.

¹⁴ Jean-Charles Geslot, « L'émergence d'un marché du livre d'histoire à Marseille », *Annales du Midi* 313-314 (janv.-juin 2021), p. 83-104.

contrôler la production et la diffusion des écrits, l'empereur instaure un *numerus clausus* : le nombre d'imprimeurs par ville est strictement limité, et déterminé en fonction de l'importance de sa population. Chaque professionnel du livre, qu'il soit imprimeur en lettres, lithographe ou libraire, doit de plus être muni d'un brevet délivré par l'administration. Impossible désormais, du moins légalement, de se faire libraire ou imprimeur, sans avoir reçu le précieux brevet, c'est-à-dire sans qu'une place se soit d'abord libérée, par démission ou décès d'un propriétaire (sauf à obtenir la création d'un nouveau brevet). Pour pouvoir exercer un métier du livre, il faut en faire la demande aux autorités, qui ne l'accordent qu'une fois faite la preuve des capacités financières et intellectuelles du postulant, ainsi que de ses bonnes opinions politiques et bonnes mœurs.

Cette réglementation stricte est un élément de l'autoritarisme des régimes qui se succèdent du Premier au Second Empire ; elle présente toutefois pour les historiennes et les historiens un intérêt majeur : le ministère a en effet constitué un dossier pour chaque libraire ou imprimeur breveté, et ces dossiers, conservés aujourd'hui aux Archives nationales, fournissent de précieux renseignements sur les professionnels du livre. Pour le Lot, on dispose des dossiers de 21 individus ayant exercé l'imprimerie entre 1810 et les années 1870 (tableau 1)¹⁵. Pendant longtemps, cette activité reste cantonnée à trois communes. Cahors domine largement cet ensemble, avec treize individus (dont dix ont eu à la fois un brevet d'imprimeur en lettres (ou typographe) et un de lithographe¹⁶), contre cinq à Figeac et deux à Gourdon Cahors, Figeac et Gourdon. Il faut attendre 1870 pour qu'un imprimeur s'installe à Souillac, en l'occurrence Jean-Baptiste Valat, qui déménage en 1874 à Martel.

Tableau 1. Liste des imprimeurs brevetés et déclarés du Lot (1810-années 1870)

❖ Imprimeurs antérieurs au décret de 1810, brevetés en 1811

◆ Création de brevet

↪ Successeur

◇ Déclaration (après 1870)

Individus	Commune	Date du brevet d'imprimeur (I) et de lithographe (L)
❖ Richard, George	Cahors	I : 15 juill. 1811
↪ Richard, François-Maurice, son fils		I : 2 mai 1826 L : 5 avr. 1830
↪ Plantade, Jean-Guillaume		I+L : 25 janv. 1837
❖ Ramel, Henri	Cahors	I : 25 juill. 1811
↪ Combarieu, Jean-Pierre, son neveu		I : 1 ^{er} sept. 1816 L : 5 avril 1830
↪ Combarieu, Jules-Henry-Victor-Frédéric, son fils		I+L : 5 mars 1855
❖ Lacroix, Jean	Figeac	I : 15 juill. 1811
↪ Lacroix, Joseph-Édouard, son fils		I : 3 avr. 1834
↪ Maleville, Marie-Françoise, sa veuve		I : 9 mai 1854
◆ Lescure, Jean-Antoine-Augustin	Gourdon	I : 28 juill. 1820 L : 23 févr. 1835
↪ Dauriac, Antoine		I : 9 oct. 1854
◆ Brassac, Armand, dit Jean	Cahors	L : 14 déc. 1830 I : 2 juin 1848
↪ Brassac, Jean-Justin, son fils		I+L : 30 août 1864

¹⁵ Archives nationales (désormais AN) : F/18/1969.

¹⁶ La typographie concerne l'impression des textes, la lithographie celle des images (ou de textes gravés sur des matrices en pierre), ce qui renvoie à des techniques différentes.

◆ Cornède, Claude	Cahors	I : 11 déc. 1832 L : 17 juin 1833
↳ Richard, Joseph-Georges		I+L : 21 déc. 1836
↳ Ballard, Marie-Pierre-Guilhaumette, sa veuve		I+L : 30 août 1844
↳ Laytou, Antoine-Louis, son prote		I+L : 7 janv. 1856
◆/◇ Castanet, Antoine-Louis	Cahors	L : 18 mai 1855 I : 15 déc. 1874
◆ Decrussol-Désépesse	Figeac	I : 24 janv. 1859
◇ Valat, Jean-Baptiste	Souillac puis Martel (1874)	I : 24 mai 1870
◇ Pignères, Jean-Baptiste	Cahors	I : 15 avr. 1871

Lorsque la réglementation napoléonienne est mise en place, il y a déjà, bien sûr, des imprimeurs à Cahors. La ville connaît même en la matière une longue tradition, qui remonte de façon certaine à 1585, date d'impression du plus ancien ouvrage conservé, et probablement à la première moitié du xvi^e, voire de la fin du xv^e siècle¹⁷. Plusieurs lignées d'imprimeurs-libraires s'y sont succédé : les Rousseau, apparus au xvi^e siècle, les Dalvy, au xvii^e, enfin les Richard, au xviii^e. Cette dernière dynastie est la seule à subsister sous l'Empire, en la personne de George Richard, qui en représente la quatrième génération. Il a succédé à son père, François II Richard, actif entre 1746 et 1790¹⁸. Il est directement concurrencé par un nouveau venu, du nom d'Henri Ramel. Celui-ci s'est établi imprimeur en 1794, après avoir été reçu avocat au Parlement de Toulouse en 1783, puis docteur en droit dans la même ville en 1787. C'est sous la raison sociale « Grenier et C^{ie} », du nom de l'associé avec lequel il a fondé son imprimerie, qu'il exerce son activité, même après être resté seul propriétaire de l'atelier¹⁹. Depuis le tout début du siècle, il travaille étroitement avec son neveu, Jean-Pierre Combarieu²⁰, qui lui succède en 1816.

L'étude du parcours croisé des imprimeurs et des imprimeries de Cahors au xix^e siècle ne manque pas d'intérêt : elle est un élément de l'histoire économique, culturelle, politique aussi de la ville. Elle dépasserait cependant le cadre de cet article²¹. Contentons-nous d'observer l'évolution du nombre de ces imprimeurs : les deux brevetés initiaux (Richard et Ramel) restent les seuls de la ville pendant toute la Restauration. La situation évolue cependant à partir de 1830. Cinq nouveaux brevets sont créés en quelques mois : tandis que Maurice Richard, qui a succédé à son père en 1826, et Jean-Pierre Combarieu, neveu et successeur de Ramel, se voient tous deux attribuer un brevet de lithographe par la Restauration finissante, la monarchie de Juillet accorde deux nouveaux brevets d'imprimeurs, autorisant donc *de facto* la création de deux nouvelles imprimeries : la lithographie d'Armand, dit Jean Brassac en 1830, la typographie de Claude Cornède en 1832 – ce dernier, soutenu par son oncle Alexandre-Jean-Claude Conté, député et maire de la ville, obtient même en plus l'année suivante un brevet de lithographe.

On est donc passé de deux à sept brevets, et de deux à quatre imprimeries, tandis que la lithographie est introduite dans la ville. Cet emballement cependant ne correspond nullement à une croissance de

¹⁷ Valérie Rapaud, « Les débuts de l'imprimerie à Cahors au xvi^e siècle », dans *La Librairie et l'Imprimerie à Cahors au xvi^{me} siècle. Notes bio-bibliographiques*, P. Gary, Cahors, Quercy-Recherche, 2001, p. 5-7.

¹⁸ AN : F/18/1969 (Dossier « Richard, George » : lettre du directeur général de la Librairie, 18 mars 1810).

¹⁹ AN : F/18/1969 (Dossier « Ramel, Henri » : lettre d'H. Ramel au directeur général de la Librairie, 18 mai 1810).

²⁰ *Ibid.* (Lettre d'Henri Ramel au ministre de la Police, 26 déc. 1816).

²¹ Dans l'attente d'une étude plus systématique, on pourra glaner des renseignements individuels dans le *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes* coordonné par Élisabeth Parinet et Corinne Bouquin [en ligne].

la demande. Bien au contraire : depuis 1800, Cahors n'a guère gagné que 1 500 habitants supplémentaires²². En réalité, tous ces ateliers d'imprimerie végètent. Lorsque Cornède demande à obtenir un brevet en 1832, le préfet se montre dubitatif, jugeant que la ville n'a nullement besoin d'un nouvel imprimeur. Même moue sceptique des autorités au début de la décennie suivante, quand le lithographe Brassac demande à être breveté imprimeur en lettres : « les ateliers sont souvent sans ouvrage », écrit le préfet en 1840 ; « Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire ni convenable d'établir une nouvelle imprimerie à Cahors », renchérit le maire en 1842²³. Douze ans plus tard, le même constat est fait : à l'automne 1854, le commissaire de police se plaint que trois des quatre lithographes brevetés de la ville n'exploitent pas leur brevet²⁴ : le faible espoir de tirer profit de cette activité les a fait renoncer à s'y investir. L'administration n'en accorde pas moins un brevet à un nouveau lithographe, Antoine-Louis Castanet, en 1855. Mais c'est le premier depuis 1833, et il n'y en aura plus aucun avant la troisième République.

En 1870 encore, on refuse un brevet d'imprimeur à Jean-Baptiste Pignères, prote à l'imprimerie de *L'Indépendant du Lot* dirigé par le conseiller général Marc-Antoine Calmon. « D'après les renseignements recueillis, écrit le préfet, l'utilité de cette création ne paraît point démontrée, au [...] point de vue des besoins locaux », dans la mesure où « il existe, en ce moment à Cahors, pour une population de 14000 âmes, quatre Imprimeurs typographes et deux Imprimeurs lithographes qui travaillent fort peu²⁵ ». Même les imprimeurs en question, Brassac, Laytou, Combarieu et Plantade, se fendent d'une lettre de protestation au ministre lorsqu'ils apprennent que Pignères pourrait obtenir son brevet grâce à l'appui du ministre de l'Intérieur, Louis-Joseph Buffet, obtenu par l'entremise de Calmon. Les enjeux sont politiques également, dans la mesure où ce dernier a été candidat de l'opposition libérale aux élections de 1869. Malgré ces appuis haut-placés dans le gouvernement du 2 janvier, le brevet est finalement refusé. Mais Pignères profite quelques mois plus tard du changement de régime et de la suppression du brevet, et se déclare imprimeur en lettres en avril 1871.

En dépit donc de l'embellie – peu justifiée par les nécessités économiques – du début des années 1830, le nombre d'imprimeurs et de lithographes à Cahors est resté faible tout au long du siècle, comme l'a été la demande en livres et en imprimés d'une population lotoise peu portée à la lecture, ainsi que nous le verrons plus loin²⁶. Cette situation s'explique largement par le profil démographique et sociologique du département, marqué par une surpopulation rurale, essentiellement agricole, et aussi peu urbanisée qu'industrialisée²⁷. La population du Lot, bien qu'importante, n'est guère consommatrice d'imprimés. C'est ce qui explique largement cet équipement limité en capacités de production, que l'on voit d'autant mieux lorsqu'on met la situation du département en perspective. Une statistique établie à la fin du Second Empire montre que si le Lot ne se situe pas parmi les départements les moins bien équipés, il figure en tout cas dans le bas du tableau²⁸. Il est bien moins dynamique, en nombre d'imprimeurs, que d'autres départements pourtant dotés d'une population équivalente, située entre 250 et 300 000 habitants, comme le Vaucluse, le Doubs ou la Savoie (tableau 2).

²² 11 800 habitants en 1800, 13 300 en 1851. Cf. Notice communale « Cahors » dans base Ldh/EHESS/Cassini : http://cassini.ehess.fr/fr/html/fiche.php?select_resultat=6548#.

²³ AN : F/18/1969 (Dossier « Brassac, Armand dit Jean » : lettre du préfet au ministre, 9 avr. 1840 et lettre du maire au préfet, 5 févr. 1842).

²⁴ AN : F/18/1969 (Dossier « Plantade, Jean-Guillaume » : rapport du commissaire de police de Cahors, 27 oct. 1854).

²⁵ AN : F/18/1969 (Dossier « Pignères, Jean-Baptiste » : lettre du préfet au ministre, 7 avr. 1870).

²⁶ Voir la troisième partie de cet article.

²⁷ É. Baux, « Le Lot vers 1850 », *op. cit.*, p. 125.

²⁸ « Statistique des imprimeries en France », *Journal de la typographie, de la lithographie et des industries accessoires* 39 (mars 1867), p. 438.

Tableau 2. Nombre d'imprimeries dans quelques départements de populations comparables à celle du Lot, au 1^{er} janvier 1867.

Département	Nombre d'imprimeries	Population (en milliers)
Jura	9	298
Doubs	12	298
Gers	9	295
Eure-et-Loir	6	291
Lot	7	289
Aude	9	289
Haute-Savoie	7	274
Savoie	11	272
Vaucluse	15	266
Haute-Marne	9	259

Une production peu dynamique

L'atonie de l'activité des imprimeurs cadurciens se ressent bien sûr dans la production d'imprimés. Pour bien se rendre compte de la relative faiblesse de cette dernière, il n'est qu'à voir le résultat de sondages vicennaux effectués dans les registres de déclarations d'imprimeurs conservés dans les archives du Dépôt légal²⁹. On n'enregistre aucune déclaration pour Cahors en 1810, huit en 1830, 32 en 1850, 34 en 1870. En 1890 le chiffre chute à 23, mais la libéralisation du monde du livre, permise par le décret de 1870 (suppression du brevet) et la loi de 1881 (liberté de la presse) causent peut-être un certain relâchement dans les déclarations. Cette évolution se retrouve, en tout état de cause, lorsqu'on effectue le même genre de sondages dans la *Bibliographie de la France*. En 1820, aucune publication de Cahors n'y figure ; on en compte trois en 1840, cinq pour le premier semestre 1864, et 28 en 1874³⁰. Ce ne sont que des chiffres dispersés, et qui montrent certes une tendance à la hausse, qu'une étude plus systématique permettrait sûrement de confirmer. En tout état de cause, avec des chiffres tournant autour d'une trentaine de publications par an dans les années 1870, et même en considérant qu'il s'agit d'un chiffre plancher, les cinq imprimeurs de la ville ne semblent pas crouler sous les commandes et le travail...

Deux raisons principales peuvent expliquer cette atonie : d'une part, la faiblesse, déjà évoquée, de la demande ; d'autre part, la concurrence des productions venues d'autres régions de France. En 1879, le guide Joanne du département indique que le Lot « importe des draps, étoffes et nouveautés, articles de modes, de librairie, d'ameublement, d'orfèvrerie, de bijouterie, de verrerie, des porcelaines, de la mercerie, du sel, du fer, du sucre, de l'épicerie, des denrées coloniales, de l'huile d'olives, et environ 65 000 quintaux métriques de houille ». En somme, les livres font partie de l'ensemble des marchandises que le Lot ne produit pas, ou en tout cas pas en quantité suffisante, et pour lesquels il dépend de l'extérieur. Or s'il importe des livres, c'est bien qu'une demande existe ; elle est la même que dans le reste du pays, car les besoins sont identiques alors, en ouvrages de première nécessité, à commencer par les manuels scolaires et les livres pour le culte. Mais sans maisons d'édition dignes de ce nom, susceptibles d'investir des capitaux dans la production d'ouvrages et de mener des stratégies

²⁹ AN : F/18(IX)/1 (année 1810) ; 39 (1830) ; 71 (1850) ; 165 (1870) ; 224 (1890). La législation napoléonienne oblige les imprimeurs à déclarer l'ensemble des publications qu'ils comptent mettre sous presse.

³⁰ Les chiffres de 1820 et 1840 sont le résultat d'une statistique établie par nos soins à partir d'une consultation systématique de la *Bibliographie de la France* ; pour ceux de 1864 et 1875, voir : « Tableau des labeurs exécutés dans toute la France pendant les six premiers mois de 1864 », *L'Imprimerie. Journal de la typographie, de la lithographie et des industries accessoires* 12 (déc. 1864), p. 140-143 « Statistique de l'imprimerie en France », *Chronique du Journal général de l'imprimerie et de la librairie* 16 (17 avr. 1875), p. 93-98. Ces deux enquêtes ont également été réalisées à partir de la *Bibliographie de la France*.

de conquête du marché local, le Lot reste à la merci des capitales provinciales du livre relativement proches et de leurs puissants imprimeurs ou libraires-éditeurs, à savoir Bordeaux, Toulouse et surtout Limoges, grand pôle de production de l'édition catholique – sans parler bien sûr de Paris, dont les produits s'écoulent largement, en cette deuxième moitié du XIX^e siècle, par toutes les routes de France.

Le seul qui semble jouer traditionnellement un rôle stimulant est l'évêché de Cahors, comme le montre, par exemple, le registre de déclaration des imprimeurs de 1870 : cette année-là, l'imprimeur Jean-Guillaume Plantade annonce avoir l'intention de tirer pas moins de 10 000 exemplaires du *Catéchisme à l'usage du diocèse de Cahors*, chiffre énorme comparé aux autres volumes d'impression habituellement déclarés par les imprimeurs de la ville³¹. Comme dans toutes les capitales épiscopales de France, il y a un « imprimeur de l'Évêché », qui reçoit l'exclusivité des commandes issues de l'administration diocésaine. Il s'agit bien sûr des imprimés administratifs, mais aussi de l'ensemble de ceux liés à la propagande (au sens premier du mot) épiscopale : mandements du Carême, circulaires et autres lettres pastorales. Le catalogue de la Bibliothèque nationale de France en recense plus de 170 publiés à Cahors, surtout dans la deuxième moitié du siècle. Il faut y ajouter tous les ouvrages d'instruction religieuse (histoires saintes, catéchismes...) et ceux nécessaires à la pratique du culte (missels, paroissiens et autres livres d'heure). Tous ces imprimés constituent un marché toujours dynamique au XIX^e siècle – entre 7 et 20% de la production totale de livres en France en fonction des périodes³².

Du poids des ouvrages religieux dans la production locale, nous avons, à défaut de statistique³³, la preuve dans le témoignage du premier édile de la cité, qui écrit en 1842 au préfet afin de le convaincre de ne pas appuyer une demande de création de brevet d'imprimeur, dans la mesure où il existe déjà trois ateliers typographiques. Voici ce qu'il écrit :

Pour occuper ces trois imprimeries, il y a les impressions des diverses administrations (Je crois même que l'administration des contributions directes, la plus importante de toutes, fait venir ses impressions de Paris), et quatre journaux dont l'un, journal d'annonces judiciaires, est envoyé gratuitement à tous les hommes d'affaires de l'arrondissement, et ne peut donner aucun bénéfice. [...] La Société d'agriculture publie un bulletin mensuel d'une ou deux feuilles d'impression. Les listes du jury sont imprimées chaque année. Les impressions faites pour les particuliers ne consistent qu'en de rares affiches pour annoncer des ventes ou des adjudications. Enfin un imprimeur a le privilège de l'impression des catéchismes et des heures du diocèse. Cela sont [*sic*], si je ne me trompe, les ouvrages qui occupent les presses de cette ville. Une seule suffirait pour les confectionner³⁴.

Ce rapport est assez emblématique de la faible ampleur de l'activité des imprimeries cadurciennes, du reste assez typique de celle des petites villes de province en ce milieu du XIX^e siècle : à la publication des ouvrages religieux, donc, s'ajoute essentiellement l'impression des feuilles de presse locales. Celle-ci est assez dynamique à l'époque : pour l'ensemble de la période 1800-1909, Nathalie Fabry recense

³¹ AN : F/18(IX)/165.

³² Élisabeth Parinet, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 2004, p. 50.

³³ Il y aurait une belle étude à faire, inédite à notre connaissance, sur la production éditoriale de Cahors au XIX^e siècle. Grâce aux possibilités techniques offertes par le catalogue en ligne de la Bibliothèque nationale de France, on peut facilement extraire une base de données de l'ensemble des ouvrages édités dans la ville. Au prix d'un examen et d'un nettoyage minutieux de cette base (car le catalogue comporte de nombreux doublons et pas mal d'erreurs), et de la consultation de sources complémentaires (à commencer par le catalogue de la médiathèque de Cahors elle-même), on aurait là un outil particulièrement précieux sur l'histoire du livre dans la ville à cette époque.

³⁴ AN : F/18/1869 (Dossier « Brassac, Armand dit Jean » : lettre du maire au préfet, 5 févr. 1842).

la création de 106 périodiques, dont les deux tiers apparus à partir de la loi de 1881 libéralisant la presse (tableau 3). Mais même avant cette période favorable il y eut des périodes d'essor, comme la monarchie de Juillet, preuve du dynamisme du département en la matière.

Tableau 3. Évolution du nombre de périodiques créés dans le Lot par décennies (1800-1909)³⁵

1800-1809	1
1810-1819	2
1820-1829	3
1830-1839	8
1840-1849	10
1850-1859	2
1860-1869	4
1870-1879	5
1880-1889	21
1890-1899	38
1900-1909	12

Ouvrages religieux et presse sont deux des secteurs principaux d'activité des imprimeries lotoises. Le troisième est celui des imprimés administratifs, auxquels il faut ajouter toute une série d'imprimés utilitaires, factums, prospectus, éphémères et autres bilboquets, dont l'ampleur nous échappe en grande partie dans la mesure où ils ne sont pas forcément soumis à une obligation de déclaration – et donc ne sont pas enregistrés. Du côté des livres eux-mêmes, la production est extrêmement limitée : là encore nous manquons d'éléments tangibles, mais il apparaît clairement que Cahors, et encore plus le reste du département, manque tout simplement d'auteurs susceptibles d'apporter aux imprimeurs des manuscrits à transformer en livres. Non pas qu'ils soient totalement absents, ces rimailleurs plus ou moins laborieux et érudits aussi passionnés que consciencieux que l'on trouve habituellement dans les villes de province, et dont Balzac – avec Lucien de Rubempré – ou Flaubert – avec Bouvard et Pécuchet –, et bien d'autres, ont brossé le portrait parfois acide. Mais leur nombre semble longtemps trop faible pour être en mesure de stimuler l'activité des presses locales.

Regardons d'un peu plus près cette production, pour nous en faire une plus juste idée. Pour cela, les registres du Dépôt légal, auquel les imprimeurs déclarent, comme la législation les y oblige, tout ce qu'ils comptent imprimer, sont une source précieuse. On l'a consultée, en guise de première approche, et en espérant qu'elle pourra être complétée, par sondages vicennaux. En 1830, le seul ouvrage d'ampleur à être déclaré est *l'Annuaire statistique du Lot*, qui nécessite 20 feuilles d'imprimeries in-12, soit à peu près 500 pages ; les autres publications sont anecdotiques, tant par leur format, de faible ampleur, que par la qualité intrinsèque de leur contenu : un *Projet de bienfaisance* ; une *Traduction libre des trois premiers Eglogues de Virgile en vers patois* ; une élégie, *Le Tombeau de Zulmé*, par Eugène Bonnefous – la seule publication qui se retrouve, cette année-là, dans la *Bibliographie de la France*. En 1850, on trouve aussi essentiellement des publications de faible ampleur, nécessitant rarement plus d'une feuille d'imprimerie, et qui concernent surtout la vie locale, comme des statuts et règlements d'institutions (notamment religieuses) ou bien des messages du maire – on note cependant *L'Étoile polaire de la France, ou rêveries d'un solitaire catholique sur l'énigme providentielle du présent et de l'avenir*, par Pierre-François Delestre-Boulage, professeur de rhétorique au lycée de Cahors. En 1870, l'essentiel des déclarations concerne des professions de foi électorales (une vingtaine, tirées

³⁵ Statistique établie à partir des données fournies dans : Nathalie Fabry, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale. 46. Lot*, Paris, BnF, 2013, p. 75-85.

généralement entre 2 000 et 5 000 exemplaires) d'où n'émerge que le *Catéchisme* déjà évoqué et ses 10 000 exemplaires.

Du côté des vrais livres, donc, il faut attendre la deuxième moitié du siècle pour voir les imprimeurs de Cahors en produire de manière un peu régulière, ainsi que le montre la consultation du catalogue de la Bibliothèque nationale de France. Dans les premières décennies, l'impression de volumes de plus de cent pages revêt un caractère exceptionnel : avant 1840, on ne compte guère que la *Grammaire latine*, de l'instituteur Serres (Grenier et Cie, 1801, 170 p.). Les ouvrages d'ampleur sont plus nombreux à partir des années 1840-1850, avec le recueil des *Essais archéologiques et historiques sur l'ancien Quercy* du substitut du procureur du roi F.-A. Calvet (impr. Plantade, 1841, 200 p.), *La Commune de Cahors au Moyen Âge* de l'avocat et érudit Émile Dufour (impr. Combarieu, 1846, 318 p.), le recueil des *Poèmes, contes et nouvelles* d'André de Bellecombe, l'écrivain passé par le lycée de Cahors (impr. Brassac, 1849, 374 p.), le *Précis de l'histoire de l'éloquence* d' A. Carayol (impr. Veuve Richard, 1852, 302 p.), *Le Jour de Marie, ou le Guide du pèlerin de Roc-Amadour* par Armand-Benjamin Caillau (impr. Plantade, 1862, 174 p.), etc. Ce genre d'ouvrages relativement importants, portés par des auteurs et érudits locaux, se multiplie ensuite – et la création en 1872 de la Société des études du Lot vient confirmer la constitution d'un milieu d'érudits locaux au dynamisme désormais bien lancé.

Ouvrages scolaires, études historiques locales, recueils littéraires, publications religieuses : on retrouve à Cahors, certes en faible quantité, mais en nombre croissant, les genres éditoriaux les plus diffusés du XIX^e siècle. Ce sont, sans réelle surprise, ceux que concernent, avant tout les premiers « vrais » livres imprimés à Cahors à cette époque. Ils montrent, s'il en était besoin, la corrélation évidente entre la production et une certaine demande à satisfaire. Pour cela, fabriquer les livres ne suffit pas : encore faut-il les diffuser.

LA DIFFUSION DES LIVRES : LIBRAIRIES ET BIBLIOTHÈQUES

L'évolution du commerce de la librairie à Cahors au XIX^e siècle

Faiblesse du colportage

Dans les départements ruraux de la France du XIX^e siècle, acheter des livres relève souvent – et longtemps, même si les choses s'améliorent progressivement – de la gageure. Avant que ne se mettent en place les réseaux de librairies qui, dans la deuxième moitié du siècle essentiellement, permettent d'irriguer une part croissante du territoire en imprimés, les contrées les plus isolées ne peuvent guère compter que sur les tournées des colporteurs, acteurs privilégiés de la diffusion des livres depuis l'Ancien Régime. En ce domaine, la position géographique du Lot peut sembler idéale : l'une des principales régions françaises de départ des colporteurs est en effet la région pyrénéenne, notamment le triangle Saint-Gaudens/Bagnères-de-Bigorre/Bagnères-de-Luchon³⁶, tandis que les principaux centres de production d'ouvrages destinés au colportage sont Limoges (avec les imprimeurs Ardant, Barbou, Ardillier) et, dans une moindre mesure, Toulouse (Bonnemaison, Fages)³⁷.

Pourtant, comme la grande majorité de la région aquitaine, le Lot se trouve à l'écart des routes principales du colportage pyrénéen, qui concentre surtout son activité sur des régions plus septentrionales comme le Centre-Ouest ou la Normandie³⁸. On a bien des traces résiduelles, dans les archives administratives, du passage de colporteurs dans le Lot-et-Garonne et le Tarn, les Landes et la Dordogne... Mais l'activité y est sans comparaison avec celle d'autres départements. Jean-Jacques Darmon estime ainsi que dans les années 1860, on compte un visa de colportage pour 20 000 habitants

³⁶ Laurence Fontaine, « Le déclin du colportage », dans *Histoire de la librairie française*, F. Leblanc et P. Sorel (dir.), Paris, Cercle de la Librairie, 2008, p. 156

³⁷ Jean-Jacques Darmon, *Le Colportage de librairie en France sous le Second Empire*, Paris, Plon, 1972, p. 288-289.

³⁸ *Ibid.*, p. 46-47 et 57.

dans le Tarn, contre un pour 11 000 dans le Cantal, un pour 7 000 dans les Deux-Sèvres, un pour 5 000 dans l'Hérault³⁹... La situation précise du Lot mériterait sûrement une enquête plus poussée car là encore, nous avons des traces de la présence des colporteurs. Ainsi, au début des années 1850, le libraire de Cahors Joseph Calmette s'inquiète du fait que « certains industriels⁴⁰ parcourent la province colportant des ouvrages et des publications qu'ils offrent à un rabais extraordinaire », ce qui représente à ses yeux une forme d'escroquerie pour la clientèle, en même temps qu'une sérieuse menace pour son commerce⁴¹. Ce simple témoignage est riche d'enseignements : il montre que le Lot n'est pas totalement à l'écart des circuits du colportage ; qu'il est aussi, plus qu'on ne peut le croire, intégré aux réseaux du marché national du livre et à leurs pratiques mercantiles et concurrentielles ; enfin que les librairies jouent dans ce système un rôle majeur.

Une cartographie des libraires lotois

Plus important que celui des imprimeurs, le nombre de libraires actifs dans le Lot au XIX^e siècle concerne aussi un plus grand nombre de communes (tableau 4). Une dizaine d'entre elles ont eu au moins un libraire durant la période du brevet (1810-1870) : il y a en a à Cahors dès l'origine, et des brevets sont accordés à Figeac, Gourdon, Saint-Céré et Granat sous la monarchie constitutionnelle. C'est la période du Second Empire cependant qui marque le véritable essor de la librairie lotoise : le nombre de communes possédant un libraire breveté double dans les années 1850-1860 – ce qui correspond au rythme d'augmentation du nombre de librairies en France, qui double, lui aussi, entre 1851 et 1878⁴². Autre particularité de cette activité par rapport à l'imprimerie : alors que pour cette dernière Cahors dominait largement, ici elle fait jeu égal avec Figeac.

Tableau 4. Statistique des libraires du Lot actifs au XIX^e siècle

Commune	Nombre de dossiers de brevétés	Date du premier brevet
Cahors	17	1813
Figeac	16	1825
Saint-Céré	5	1839
Granat	4	1846
Gourdon	3	1832
Lacapelle-Marival	2	1855
Souillac	2	1864
Martel	1	1859
Puy-l'Evêque	1	1857
Rocamadour	1	1854
Vayrac	1	1859

Il ne faut guère cependant s'exagérer l'importance de ces commerces de librairie, qui peuvent souvent être marqués par la faiblesse de leur fonds comme de leur durée de vie. Pierre Bonnet et Jean-Ambroise Lacarrière, respectivement brevetés à Figeac en avril 1854 et Lacapelle-Marival en janvier 1855, voient tous deux leur brevet annulé cinq ans plus tard : leur commerce, si jamais il a ouvert, n'a visiblement pas réussi à durer dans le temps⁴³. Le fait n'est pas exceptionnel : la grande majorité de la

³⁹ *Ibid.*, p. 56-57.

⁴⁰ Il faut comprendre ce terme comme « marchands ».

⁴¹ *VIII^e supplément au catalogue général de la Librairie ecclésiastique et de piété de J.-U. Calmette, à Cahors*, Cahors, impr. Brassac, [1853], p. 1.

⁴² Patricia Sorel, *Petite Histoire de la librairie*, Paris, La Fabrique éditions, 2021, p. 55.

⁴³ AN : F/18/1969.

cinquante de librairies recensées dans la Drôme et l’Ardèche entre 1870 et 1885 doit ainsi fermer au bout de quelques années seulement⁴⁴. C’est que la clientèle, quand elle existe, n’y trouve pas forcément de quoi satisfaire ses envies. Ces librairies, en effet, ne ressemblent pas forcément, loin de là, à celles qui existent dans les grandes villes. Elles sont souvent beaucoup moins achalandées – « bien des boutiques n’ont qu’un fonds très modeste », écrit Patricia Sorel⁴⁵ –, et vendent aussi d’autres produits que des livres. C’est ce qui explique que Louis Maraudy, instituteur dans plusieurs petites communes du département entre les années 1840 et les années 1870, doive se fournir à Cahors pour son matériel scolaire⁴⁶ : il n’y a guère qu’au chef-lieu qu’il puisse trouver une librairie susceptible de lui fournir ce dont il a besoin.

La librairie cadurcienne est, il faut dire, plus ancienne encore que son imprimerie : on trouve des libraires à Cahors dès le xv^e siècle, avec les deux libraires jurés de l’Université. La tradition perdue à l’époque moderne, avec les dynasties, déjà évoquées, d’imprimeurs-libraires que sont les Rousseau et les Dalvy⁴⁷. Au moment de la mise en place de la législation napoléonienne, deux libraires figurent dans la première promotion de brevetés, établie en 1813 (tableau 5) : George Richard, héritier de la dynastie des imprimeurs-libraires, dont il a déjà été question puisqu’il a également fait partie des premiers imprimeurs brevetés de la ville, et Louis-Joseph Plessis. On a peu de renseignements sur ce dernier : son dossier de brevet, conservé aux Archives nationales, est très maigre, et nous apprend simplement qu’il est né en 1764 d’un père chirurgien. On ne sait pas notamment depuis quand il exerce la librairie ; en tout état de cause il est bien déjà libraire avant de recevoir son brevet, puisqu’il édite depuis 1810 le *Calendrier de Cahors*.

Tableau 5 : Liste des libraires brevetés et déclarés du Lot, 1810-1875

Légende : voir tableau 1

Individus	Date du brevet ou de la déclaration
❖ Richard, George	1 ^{er} janv. 1813
❖ Plessis, Louis-Joseph	1 ^{er} janv. 1813
↳ Cagniac, Jeanne-Victoire, ép. Traversié	12 févr. 1829
↳ Calmette, Joseph	10 déc. 1833
♦ Lapelletière, Claude	23 oct. 1820
↳ Brassac, Armand, dit Jean	20 juin 1826
↳ Brassac, Jean-Justin	30 août 1864
♦ Bousquet, Denis	18 févr. 1833
♦ Darres, Marie, ép. David	1 ^{er} mars 1837
♦ Ballard, Marie-Pierre-Guilhaumette, veuve Richard	30 août 1844
↳ Crayssac, Jean-Denis	11 mars 1864
♦ Bourges, François	17 juin 1846
↳ Girma, Jean-Pierre	22 mars 1869

⁴⁴ Mariangela Rosselli, « La librairie dans la Drôme et l’Ardèche (1870-1885). Parcours de professionnels du livre et d’érudits locaux », dans *Le Commerce de la librairie en France au XIX^e siècle 1798-1914*, J.-Y. Mollier (dir.), Paris, IMEC/MSH, 1997, p. 83 et 87-88.

⁴⁵ Patricia Sorel, *Petite Histoire de la librairie*, Paris, La Fabrique éditions, 2021, p. 55.

⁴⁶ Gilbert Foucaud, « Un instituteur du Lot au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société des études du Lot* (avr.-juin 1984), p. 142.

⁴⁷ J. Fougous, *Cahors au cours des siècles...*, op. cit., p. 119.

◆ Plantade , Jean-Guillaume	20 juin 1846
◆ Bourion , Hippolyte	16 juin 1855
✚ Bourion , Marie-Angéline, <i>sa fille</i>	1 ^{er} juin 1870
◇ Castanet , Antoine-Louis	9 juin 1875

Sept nouveaux brevets de libraires sont créés dans les décennies suivantes : un seul sous la Restauration, cinq sous la monarchie de Juillet, période particulièrement faste, un seul à nouveau sous le Second Empire – alors que c’est durant cette période, on l’a vu, que leur nombre se multiplie dans le reste du département, comme partout en France : leur nombre double sur le territoire national entre le milieu du siècle et la fin des années 1870, passant de 2 500 à 5 000 environ⁴⁸. Cet essor s’explique en partie par le fait qu’il n’y pas, pour le corps de libraires, et contrairement à celui des imprimeurs, de *numerus clausus*. C’est là toute la différence : alors que les autorités y regardaient à deux fois, on l’a vu, pour autoriser de nouveaux imprimeurs, les requêtes aux fins d’obtenir un brevet de libraire ne posent généralement aucun problème. Les procédures sont en général traitées de façon extrêmement rapide. Il faut dire que les candidats donnent toutes les garanties de compétence. La plupart ont déjà une bonne connaissance du monde du livre et/ou du commerce : Claude Lapelletière est « marchand-libraire ambulante » au moment de demander un brevet, Hippolyte Bourion est relieur et marchand d’articles de bureau. Marie Darres, nièce de notaire, « épouse de Joseph David agent [sic] de la Compagnie de L’Union contre l’incendie », met, elle, en avant, dans sa requête aux autorités, sa volonté d’« utiliser les diverses connaissances qu’elle a acquises dans la librairie, et le rapport quelle [sic] a avec la Société du Dictionnaire⁴⁹ ». Plus original, Denis Bousquet, fils de marchand-voiturier, est un ancien militaire. Il a fait les campagnes de Grèce et « s’est livré à des essais littéraires qui annoncent une intelligence assez cultivée », écrit le préfet⁵⁰. « Il a même donné au public une relation, en vers, des combats dont il a été le témoin. »

On compte également deux imprimeurs qui souhaitent ajouter la librairie à leur activité. C’est le cas de la veuve Richard qui, au moment de demander à récupérer les brevets de typographe et de lithographe de son mari décédé en 1844, en obtient aussi un troisième, de libraire. Jean-Guillaume Plantade, lui aussi, est imprimeur, depuis 1837, et l’explication qu’il donne aux autorités de sa requête est intéressante quant aux difficultés de l’industrie du livre dans le département :

Depuis cette époque, je me suis convaincu des nombreuses difficultés que l’on éprouve à placer les éditions que l’on imprime quand on n’est pas soi-même libraire ; les opérations de librairie en province, réduites seulement à l’importance des éditions qu’un imprimeur fait paraître sont presque négatives parce qu’il ne peut que vendre en gros ses éditions à des libraires, transactions toujours onéreuses pour lui, et par là il est réduit à ne pouvoir imprimer que ce que MM. les libraires veulent avoir la complaisance de vendre.

Il faut évoquer pour terminer ce rapide panorama des libraires cadurciens d’avant la III^e République le cas de Joseph Calmette et de François Bourges. Lorsque ce dernier demande un brevet de libraire en 1846, il exerce déjà le métier depuis plus d’un an, après avoir acheté le cabinet de lecture de Joseph Calmette : il s’agit pour lui de régulariser sa situation. Il plaide la bonne foi, expliquant qu’il n’était pas au courant de l’obligation d’être breveté, dans la mesure où son prédécesseur, Calmette, ne le savait pas lui-même et avait exercé pendant une décennie sans brevet. Argumentation étrange, d’autant que ledit Calmette avait bien obtenu un brevet de libraire en 1833... Quoi qu’il en soit, les autorités font

⁴⁸ Martyn Lyons, « L’essor de la librairie », dans *Histoire de la librairie française...*, *op. cit.*, p. 29-30.

⁴⁹ AN : F/18/1969 (Dossier « Darres, Marie » : lettre de Marie Darres, épouse David, au ministre, 17 janvier 1837).

⁵⁰ AN : F/18/1969 (Dossier « Bousquet, Denis » : lettre du préfet au ministre du Commerce, 5 févr. 1833).

preuve d'indulgence et accordent à l'étourdi le précieux sésame, qui peut donc diriger le cabinet de lecture, tandis que Calmette conserve la direction de sa librairie.

Cette « Librairie ecclésiastique et de piété » semble bien être, sous le Second Empire, l'une des principales librairies de Cahors. Elle est l'une des seules dont la BnF conserve un catalogue, daté de 1853⁵¹. Celui-ci concerne exclusivement les questions religieuses : on y recense 269 titres, ce qui est important, dont 23 vies de saints (ou de personnages importants de l'histoire religieuse), 21 « mois de Marie », 7 catéchismes, une dizaine d'ouvrages d'histoire religieuse, des volumes d'homélies, d'heures, de sermons... La présence d'une biographie de Louis XVII, par Beauchène, confirme l'orientation monarchiste et cléricale du libraire, qui propose également, d'occasion, l'*Encyclopédie catholique* de l'abbé Glaire. Mais au-delà de la librairie religieuse, Calmette propose un assortiment généraliste, avec par exemple le *Dictionnaire général de la cuisine française ancienne et moderne*, les 45 volumes des *Monuments de la France* d'Alexandre de Laborde, ou bien la nouvelle édition de *l'Histoire de France* d'Henri Martin. C'est aussi un libraire d'occasion, qui achète et revend des bibliothèques anciennes ou modernes, caractéristique qu'on retrouve à la fin du siècle chez Girma⁵² – en la matière, les deux libraires cadurciens font comme beaucoup de leurs collègues de province, qui continuent pendant longtemps à vendre ces deux genres d'ouvrages, quand les librairies de Paris et des grandes villes ont tendance à se consacrer à l'une de ces deux spécialités⁵³. En revanche, il ne s'oriente pas vers le statut de libraire-éditeur⁵⁴

La fin du Second Empire coïncide avec l'installation d'une nouvelle génération de libraires à Cahors, qui vont marquer le commerce du livre dans la ville dans les dernières décennies du siècle. En 1864, Jean-Justin Brassac succède à son père Jean dans ses trois brevets ; la même année, la veuve Richard, dernière représentante de la grande dynastie d'imprimeurs-libraires qui s'est imposée au XVIII^e siècle, cède sa librairie à son ancien prote, Jean-Denis Crayssac, huit ans après confié ses brevets d'imprimeuse et de lithographe à un autre de ses protes, Antoine-Louis Laytou. En 1869, c'est Jean-Pierre Girma, jeune homme de 23 ans, fils de roulier, qui prend la succession de François Bourges et l'année suivante, Marie-Angéline Bourion, 29 ans, succède à son père Hippolyte, décédé le 1^{er} mars 1870. La libéralisation des métiers du livre survenue en septembre 1870 voit apparaître de nouveaux acteurs dans le commerce des imprimés : ainsi en est-il d'Antoine-Louis Castanet, lithographe depuis 1855, qui se déclare libraire en 1875 après s'être fait imprimeur-typographe en 1874.

Au-delà des années 1870, en raison de la fin de la surveillance officielle des professions du livre actée en septembre 1870, il devient plus difficile d'identifier les libraires. Les annuaires commerciaux permettent de les retrouver, à condition toutefois d'une consultation systématique qui reste à opérer. À titre d'exemple, l'*Annuaire-Almanach pour le département du Lot* de 1881 n'indique que quatre libraires actifs à Cahors : « Mmes Bourion » ainsi que Girma sur le boulevard Nord, Crayssac rue de la Mairie, et un certain « Salgues, successeur de Bonnet », sur le boulevard Sud ; Jean-Justin Brassac et Antoine-Louis Castanet ne sont pas mentionnés : soit ils ont déjà cessé leur activité, soit leur nom a été oublié dans la liste⁵⁵. D'autres libraires s'installent ensuite. C'est le cas de Pierre-Édouard Delsaud (1850-1909), employé de commerce à son mariage, en 1880⁵⁶, mais présenté comme « libraire

⁵¹ VIII^e supplément au catalogue général de la Librairie ecclésiastique et de piété de J.-U. Calmette..., *op. cit.*

⁵² *Catalogue des publications de la librairie J. Girma sur le Lot et l'ancien Quercy. Histoire – Littérature – Poésie – Patois*, Cahors, J. Gira, 1890, p. 16.

⁵³ Catherine Gaviglio-Faivre d'Arcier, « Les libraires d'ancien et d'occasion », dans *Histoire de la librairie française*, *op. cit.*, p. 128.

⁵⁴ Le catalogue de la BnF ne conserve que deux ouvrages portant son nom comme éditeur.

⁵⁵ 1881. *Annuaire almanach pour le département du Lot*, Cahors, J. Girma, s.d. [1881], p. 77.

⁵⁶ Archives départementales du Lot (désormais AD46) : 4E/1690 (acte de mariage entre Pierre-Édouard Delsaud et Marie-Augustine Rulié, 29 sept. 1880).

catholique de Cahors » dès 1883⁵⁷ : c'est donc au début de cette décennie qu'il ouvre son commerce, rue de la Mairie, sûrement en reprenant le fonds de Crayssac. Il se fait également éditeur. Après sa mort en 1909⁵⁸, ses héritiers poursuivent son activité pendant tout le xx^e siècle. D'autres noms marquent également le monde du livre cadurcien pendant plusieurs décennies : les Plantade, jusqu'à la Grande Guerre ; les Girma, jusqu'aux années 1920 ; les Coueslant, jusqu'aux années 1970⁵⁹. Tous auront largement contribué par leur activité commerciale à fournir en imprimés la ville et le département, aux côtés d'un autre réseau de diffusion des livres : celui des bibliothèques.

Municipales, populaires, scolaires : les bibliothèques publiques

Les bibliothèques lotoises au xix^e siècle : un panorama

À côté de la diffusion commerciale des ouvrages, et des quelques librairies qui permettent aux Lotois et aux Lotoises du xix^e siècle de se fournir en livres, les bibliothèques publiques ont joué un rôle important dans la mise à disposition des imprimés. Ainsi, si Cahors n'est pas un grand centre de production d'ouvrages, la ville compte plusieurs collections publiques de livres mises à disposition du public. Dans son *Petit Guide du voyageur et du touriste dans Cahors et ses environs*, en 1880, Jacques Malinowski évoque ainsi la bibliothèque municipale, et ajoute : « Il y a en outre à Cahors, une bibliothèque assez considérable, au grand séminaire⁶⁰ ; une autre au Tribunal civil ; une troisième formée par la *Société des études du Lot*, sans compter une quatrième qui est déposée dans une salle du Lycée et qui est destinée principalement à l'usage des professeurs de cet établissement⁶¹. » S'ajoutera à cette liste une bibliothèque populaire fondée en 1888, et il faudrait également y compter a bibliothèque de l'école normale d'instituteurs fondée en 1831⁶², ainsi que celle de l'école normale d'institutrices⁶³, sans parler des bibliothèques scolaires que nous évoquerons plus loin. En ce domaine, l'histoire de Cahors est donc plutôt riche.

Hors du chef-lieu cependant, le département compte peu d'établissements de lecture publique. Pendant la plus grande partie du siècle, les Lotois et les Lotoises en mal de lecture n'avaient pas accès aux bibliothèques. Une statistique établie en 1902 sur celles de statut municipal ou populaire n'en recense qu'une demi-douzaine (tableau 6)⁶⁴ : mis à part Cahors, seules six communes disposent de telles institutions, toutes de fondation récente. Cette statistique cependant semble incomplète, et oublier certaines bibliothèques mentionnées par d'autres sources : ainsi, dans la grande enquête lancée en 1853 par le ministère de l'Instruction publique sur les bibliothèques publiques, sont signalées, outre celle de Cahors, la bibliothèque de Figeac, absente du tableau, et celle de Saint-Céré, dont la statistique de 1902 dit pourtant qu'elle fut fondée en 1886⁶⁵. Basé sur les renseignements fournis par les communes elles-mêmes, qui les tirent souvent des souvenirs ou connaissances, parfois vagues, du bibliothécaire, des fonctionnaires ou des notables, bien plus que de recherches

⁵⁷ *L'Univers*, 15 avr. 1883.

⁵⁸ *Journal du Lot*, 21-23 mai 1909. Son décès est même annoncé dans les journaux catholiques parisiens *L'Univers* (26 mai 1909) et *La Croix* (28 mai 1909).

⁵⁹ Cette datation est basée sur les occurrences de ces divers noms dans les données éditoriales fournies par le catalogue de la BnF. Elle mériterait bien sûr d'être précisée.

⁶⁰ Voir à son sujet la courte note de J.-C. Garreta, « La bibliothèque diocésaine de Cahors », *Bulletin de la Société des études du Lot* 122 (2001), p. 334.

⁶¹ Jacques Malinowski, *Petit Guide du voyageur et du touriste dans Cahors et ses environs*, Cahors, Laytou, 1880, p. 8.

⁶² AD46 : 1T/19.

⁶³ AD46 : 1T/319.

⁶⁴ AD46 : 4T/4 (« Tableau n° 2. Statistique des bibliothèques populaires », s.d. [1902]).

⁶⁵ Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, *Tableau statistique des bibliothèques publiques des départements, d'après les documents officiels recueillis de 1853 à 1857*, Paris, impr. P. Dupont, 1857, p. 12.

archivistiques poussées, ce tableau d'information doit donc être pris avec précaution : il mériterait sûrement une vérification plus systématique.

Tableau 6. Les bibliothèques publiques dans le Lot à la fin du XIX^e siècle.

Commune	Statut	Lieu d'installation	Date de fondation	Nb de volumes	Nombre de prêts en 1901
Cahors	Municipale	Bâtiment du Lycée	28 janv. 1803	26 500	9 169
Cahors	Populaire	Hôtel-de-ville	24 mai 1888	4 045	12 592
Capdenac	Municipale	École publique	12 déc. 1884	60	50
Castelnau	Municipale	École de garçons	6 sept. 1882	860	1 296
Puy l'Évêque	Populaire	Mairie	Déc. 1891	258	109
Saint-Céré	Municipale	Mairie	1886	150	100
Saint-Germain	Municipale	École de garçons	14 mars 1883	137	23
Souillac	Municipale	Mairie	23 févr. 1891	200	37

À ces deux ensembles, il faut ajouter celui, bien plus étoffé, des bibliothèques scolaires. Les Archives départementales du Lot conservent à leur sujet un épais dossier qui comporte, pour quasiment chaque année de 1871 à 1899, des tableaux statistiques établis par les sous-préfets. Ce dossier nécessiterait un long travail de dépouillement et de saisie, mais son traitement permettrait de retracer l'évolution de ces institutions (nombre de bibliothèques, de titres et de volumes disponibles, de prêts effectués...). Contentons-nous ici, en attendant qu'un tel travail soit réalisé, d'indiquer quelques éléments issus des publications officielles, en l'occurrence *l'Annuaire statistique de la France* qui, dans ses volumes des années 1880, donne systématiquement des éléments à ce sujet⁶⁶. Ceux-ci nous permettent d'apprécier l'essor de ce réseau, lancé par la circulaire Rouland du 31 mai 1860 (tableau 7). En 1879, on recense 95 bibliothèques scolaires dans le département, proposant un peu plus de 7 000 volumes. En 1888, ce sont plus de 18 000 ouvrages qui sont disponibles, répartis dans 274 bibliothèques. En moins de dix ans, l'offre a donc quasiment triplé. S'il y avait une bibliothèque pour cinq écoles en 1879, on est à deux pour cinq une décennie plus tard. Du reste, cette offre accrue semble rencontrer une demande, puisqu'on passe de moins de 4 000 prêts d'ouvrages en 1879 à plus de 14 000 en 1885, et à plus de 25 000 en 1888. Même s'il faut prendre ces chiffres avec précaution⁶⁷, ils dénotent un réel emballement de l'activité.

Tableau 7. Les bibliothèques scolaires dans le Lot, 1879-1888.

⁶⁶ *Annuaire statistique de la France*, 1879-1888. Le premier volume (1878) et ceux couvrant les années 1889-1900 ne donnent aucun renseignement sur les bibliothèques. *L'Annuaire statistique*, qui remplace cette publication à partir de 1901, n'inclut pas plus cette thématique dans ses tableaux.

⁶⁷ Les emprunts peuvent être plus ou moins volontaires : dans certaines bibliothèques populaires, par exemple, les bibliothécaires ne prêtent que par lots, obligeant leurs lecteurs à emprunter un livre sérieux ou instructif s'ils veulent emporter un ouvrage de divertissement (par exemple un roman). Les prêts, dont la statistique est ainsi artificiellement gonflée, n'impliquent donc pas forcément la lecture des ouvrages empruntés. En outre, on ne sait pas si les chiffres fournis incluent les ouvrages lus sur place.

Année	Nombre de bibliothèques scolaires	Nombre de volumes disponibles	Nombre de prêts
1879	95	7128	3742
1880	nc	nc	nc
1881	94	7129	nc
1882	100	6434	nc
1883	152	10449	nc
1884	165	11985	nc
1885	185	13372	14143
1886	217	13795	17145
1887	240	16027	22906
1888	274	18214	25456

Si la progression est rapide, le Lot reste cependant à la traîne du mouvement national. En 1863, comme dans les années 1880-1900, il fait même partie du quartile des départements les moins bien équipés du pays⁶⁸. Il faut dire que les contextes locaux ne sont pas toujours propices : rappelons par exemple que dans une petite commune comme Saint-Chels, il n’y a pendant longtemps de bâtiment ni pour l’école, ni pour la mairie : difficile dès lors d’envisager d’installer quelque part un meuble bibliothèque⁶⁹. Et même lorsque de telles collections existent, elles ne sont pas jours d’une grande importance – et pour tout dire d’une grande utilité : à Loze, en 1877, la bibliothèque ne comporte que treize ouvrages⁷⁰ : parmi eux, *Le Premier Livre du citoyen* d’Émile Delapalme, un *Petit Dictionnaire de la langue française*, un *Manuel d’agriculture* qui peuvent s’avérer utiles ; la *Géographie du département du Tarn-et-Garonne* et le *Dictionnaire général de la politique* en revanche peuvent sembler bien plus éloignées des préoccupations des habitants...

La bibliothèque municipale de Cahors : une offre de livres relativement importante

La bibliothèque de la ville de Cahors est fondée en même temps que l’École centrale de la ville sous la Révolution⁷¹, en 1796⁷². Le commissaire du Directoire chargé de l’organisation de l’établissement, Guillaume Rouziès, ancien principal du collège de Sarlat, est autorisé, par le ministre de l’Intérieur, à sélectionner des livres dans les dépôts littéraires de Paris, constitués des collections de livres récupérées lors des saisies révolutionnaires à l’encontre des institutions ecclésiastiques et familles nobles émigrées, et où viennent puiser bon nombre de bibliothèques parisiennes et de province⁷³. Rouziès fait donc comme beaucoup d’autres en venant faire son choix dans la capitale, avant de faire acheminer son butin vers Cahors, dont le transport est financé par un crédit de 1000 Francs. C’est le citoyen Galy qui est nommé au poste de bibliothécaire, le 9 novembre an V (30 octobre 1796).

⁶⁸ Dominique Varry (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*. T. III : *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789-1914*, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie, 2009, p. 723-726 et p. 738.

⁶⁹ Paul Cassayre, *Saint-Chels en Quercy. Son histoire*, Saint-Chels, P. Cassayre, 2011, p. 195-196 et 207.

⁷⁰ É. Rondin, *Loze en Quercy...*, *op. cit.*, p. 395-396.

⁷¹ J. Baudel, *L’École centrale du Lot...*, *op. cit.* ; Benjamin Paumès, *Le Collège royal et les origines du Lycée de Cahors : 1763-1830. Réédition effectuée sous les auspices de l’Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta*, Cahors, Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta, 1975, 262 p.

⁷² Un document de 1902 conservé aux Archives départementales indique par erreur la date de 1803, qui est celle de la transformation de l’institution en bibliothèque municipale, et de l’École centrale en Lycée. AD46 : 4T/4 (« Tableau n° 1. Statistique des bibliothèques populaires », s.d. [1902]).

⁷³ D. Varry, *Histoire des bibliothèques françaises*. T. III..., *op. cit.*, p. 17-21. Voir à ce sujet, à la Bibliothèque de l’Arsenal : Ms 6509 (« Bibliothèque de Cahors. Livres choisis dans le dépôt littéraire des Cordeliers pour l’École Centrale du Département du Lot. An VI de la République »).

La bibliothèque de la ville de Cahors ne semble pas avoir eu très bonne réputation en matière de richesses bibliophiliques. C'est ce que remarque une notice signée du 10 septembre 1835 et imprimée à Cahors, qui attribue cette relative pauvreté au caractère récent de la fondation de la bibliothèque⁷⁴. Mais l'auteur semble oublier que la plupart des bibliothèques municipales ont été créées à l'époque de la Révolution et que, grâce aux saisies révolutionnaires de collections de livres aristocratiques et ecclésiastiques, elles ont pu constituer d'importants fonds de livres anciens⁷⁵. Cependant cette idée persiste encore au début du xxe siècle : « La bibliothèque de Cahors possède peu d'ouvrages, peu d'éditions précieuses, quelques incunables seulement », écrivent Joseph Baudel et Jean Fourgous⁷⁶. Le propos n'est pas ici de confirmer ou non ce lieu commun : ce qui compte surtout, lorsqu'on veut essayer d'approcher ce que put être la lecture publique à l'époque, ce ne sont pas les collections de livres rares et précieux, mais plutôt celles d'ouvrages plus faciles d'accès au public.

On dispose de quelques données éparses permettant de retracer l'évolution de l'importance du catalogue (tableau 8). Sur le premier tiers du siècle, nos connaissances sont peu assurées. D'après le *Cahors-Guide* de 1902, la bibliothèque aurait contenu, en 1802, 6 000 volumes, mais les auteurs n'indiquent pas d'où ils tirent ce chiffre, qui prête donc à caution⁷⁷. Une statistique dressée en 1813 en réponse à une demande du ministère de l'Intérieur indique, elle, que la bibliothèque comporte alors 10 000 volumes, mais précise qu'une sorte de légende, basée sur ce chiffre, court « depuis près de vingt ans⁷⁸ ». En réalité, le premier inventaire systématique, seul susceptible de fournir un compte précis de l'étendue du fonds, n'est dressé qu'en 1830 : on recense alors près de 7 000 volumes⁷⁹. Cinq ans plus tard, on dépasse les 8 000⁸⁰, puis les 10 000 au début des années 1850⁸¹, et les 15 000 en 1880⁸² ; on frôle les 18 000 en 1888⁸³. Au tout début du xx^e siècle, le catalogue atteindrait 26 500 volumes⁸⁴.

Tableau 8. Évolution des collections de la bibliothèque municipale de Cahors au xix^e siècle⁸⁵.

Année	Nombre de volumes
1802	[6 000 ?]
1813	[10 000 ?]
1830	6 963
1835	8 252
v. 1855	10 748
1880	15 344
1888	18 000 env.
1901	26 500
1902	[20 000 ?]

⁷⁴ *Notice sur la bibliothèque de la ville de Cahors*, Cahors, impr. Combarieu, 1835, 7 p.

⁷⁵ D. Varry, *Histoire des bibliothèques françaises*. T. III..., *op. cit.*, p. 17-21.

⁷⁶ J. Baudel, Jean Fourgous, *Cahors-Guide : album illustré du touriste*, Cahors, Girma, 1902, p. 14.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ AD46 : 4T/1 (Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur sur la situation de la bibliothèque, 6 janv. 1813).

⁷⁹ *Notice sur la bibliothèque de la ville de Cahors...*, *op. cit.*

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Ministère de l'Instruction publique, *Tableau statistique des bibliothèques...*, *op. cit.*, p. 12.

⁸² J. Malinowski, *Petit Guide du voyageur...*, *op. cit.*, p. 8

⁸³ Jean-Baptiste Baudel, *Cahors Guide*, Cahors, J. Girma, 1888, p. 23.

⁸⁴ AD46 : 4T/4 (« Tableau n° 1. Statistique des bibliothèques populaires », s.d. [1902]). Les auteurs du *Cahors-Guide* avancent, par erreur sûrement, le chiffre de 20 000 volumes (*cf.* J. Baudel, J. Fourgous, *Cahors-Guide...*, *op. cit.*, p. 14).

⁸⁵ Le détail des sources figure dans les notes 76 à 83.

La comparaison avec d'autres bibliothèques montre que celle de Cahors est plutôt bien fournie, ainsi que le montre la situation des années 1880. Le catalogue publié en 1887 comporte 7 350 numéros – soit autant d'ouvrages. À la même époque, certes, certaines communes font mieux, malgré une population équivalente (Cahors possède alors environ 15 000 habitants). Les bibliothèques d'Ajaccio et de Saintes, par exemple, deux communes de 17 000 habitants, ont autour de 10 000 numéros à leurs catalogues – 3 000 de plus donc. Dans cette dernière ville, le bibliothécaire estime les collections à 25 000 volumes, loin donc devant les 15 000 à 18 000 que possède la capitale du Lot durant cette décennie. Mais la comparaison avec d'autres communes est plus à l'avantage de Cahors : à Beauvais, en 1878, on ne comptait qu'environ 750 notices dans le catalogue de la bibliothèque (pour 17 000 habitants) ; à Rodez, il y en a 4 500 en 1888 (pour 16 000 hab.). Cahors fait même mieux que d'autres villes plus peuplées. En 1887, le catalogue de la bibliothèque d'Arras, qui compte presque le double d'habitants (26 000), enregistre moins de 4 700 numéros, quand celui de Belfort, 23 000 habitants, n'en a que 2 423. Même à Pau, en 1900, la bibliothèque ne comptera que 6 000 ouvrages – dans une ville deux fois plus peuplée, avec 34 000 habitants⁸⁶.

Les habitantes et les habitants de Cahors pouvaient donc bénéficier d'une collection municipale relativement importante. C'est notamment le fruit d'une politique volontariste d'acquisitions, qui permet de compléter les collections issues des saisies révolutionnaires, donc essentiellement datées des xvii^e et xviii^e siècles, en procédant à l'achat d'ouvrages plus récents. Les Archives départementales du Lot conservent une série de documents administratifs, incomplète mais suffisamment significative, permettant de retracer cette politique d'acquisitions sous la monarchie de Juillet⁸⁷. Chaque été en effet, le bibliothécaire adresse au maire une liste d'ouvrages qu'il souhaiterait voir venir compléter les fonds de la bibliothèque, liste ensuite transmise au préfet, à charge pour lui de faire voter les fonds par le conseil général qui se réunit à la fin de la saison et décide d'accorder ou non les sommes demandées, à dépenser l'année suivante. À ces lettres sont jointes les factures des commandes passées pour l'achat d'ouvrages (une ou deux fois par an). La compulsions de ces divers documents permet d'établir une statistique assez complète pour les années 1836-1847 (tableau 9).

Tableau 9. Politique d'acquisitions de la bibliothèque municipale de Cahors sous la monarchie de Juillet.

Année	Nombre de livres achetés	Budget dépensé	Part des ouvrages historiques dans le budget d'acquisition
1836	9	1 036,00 F	n.c.
1837	19	1 000,00 F	33%
1838	-	-	-
1839	-	-	-
1840	26	1 577,40 F	51%
1841	26	1 467,95 F	22%
1842	24	534,50 F	52%
1843	28	1 067,05 F	52%
1844	5	983,00 F	28%
1845	25	n.c.	n.c.
1846	12	500,25 F	7%

⁸⁶ Ces chiffres sont tirés de la consultation des catalogues des bibliothèques des villes concernées, publiés aux dates indiquées. Ces ouvrages sont faciles à retrouver avec ces seules informations, et nous n'en redonnons pas le détail des références afin de ne pas surcharger l'appareil de notes. La plupart du reste sont numérisés et consultables en ligne.

⁸⁷ AD46 : 4T/1.

1847	14	905,00 F	67%
------	----	----------	-----

On constate ainsi que sous le règne de Louis-Philippe, les fonds de la bibliothèque s'accroissent par achat d'une dizaine d'ouvrages par an, grâce à un budget annuel moyen d'un millier de francs. Certains ouvrages mettent il est vrai du temps à être obtenus : *L'Art de vérifier les dates* est demandé pour la première fois en juin 1838, redemandé deux ans plus tard, et finalement acheté le 1^{er} janvier 1841. *L'Histoire littéraire de la France* en 17 volumes est réclamée en juillet 1841, août 1843, août 1844, et acquise seulement en 1847. Mais en dépit de ces aléas, les collections municipales s'étoffent petit à petit.

Parmi les acquisitions, la discipline historique, qui nous intéresse particulièrement ici, occupe une place importante, et significative de l'effort constant et volontariste de développement des collections. Elle représente ainsi la moitié du budget en 1840, 1842, 1843, et même les deux tiers en 1847. Ainsi on constate, sous la monarchie de Juillet, une réelle volonté de se doter des grandes collections de Mémoires et de chroniques dont la publication constitue alors un véritable phénomène éditorial, significatif d'un engouement assez général, du moins dans les élites cultivées, pour l'histoire et les sources sur lesquels elle s'appuie – ce qu'on a pu appeler le phénomène de « fièvre documentaire »⁸⁸. Dès la première demande d'ouvrages, en mars 1834, sont évoquées la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, dont manquent vingt volumes dans les collections de la bibliothèque (les 29 volumes sont achetés avant mars 1836), et la *Collection des historiens français*, dont les dix-sept premiers volumes ont déjà été acquis, et dont il s'agirait de financer l'achat des 18^e et 19^e, récemment parus. De même en août 1837 sont réclamés essentiellement des recueils de chroniques, archives et mémoires sur l'histoire de France ; l'année suivante, c'est au tour de la *Collection des chroniques nationales françaises* de Buchon, des *Archives curieuses de l'histoire de France* (qui seront acquises en 1842), de la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution*, et des volumes manquants de la *Collection des historiens de la France* d'être demandés. En 1840 sont acquis la *Collection des chroniques nationales* (47 vol. pour 230F) et les *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (12 vol. pour 78F). En 1842 est demandée la *Collection des ordonnances des Rois de France* par de Laurier de Bréquigny (acquise en 1844) et, en août 1843, la *Collection des ordonnances des Rois de France*⁸⁹.

L'exemple de ces acquisitions spécifiques témoigne de la volonté de la bibliothèque d'acquérir les ouvrages indispensables du temps, afin de se constituer des collections de référence en histoire. Le résultat est tangible. En 1813, la part de cette discipline dans les collections aurait été de 10% – chiffre à mettre au conditionnel, car la source qui nous l'indique est sujette à caution⁹⁰. À l'autre bout du siècle, en 1880, Jacques Malinowski indique que sur les 15 344 volumes que contient désormais la bibliothèque, 7 245, soit près de la moitié, concernent cette discipline, loin devant la littérature (21%), les sciences et arts (15%), la jurisprudence (10%) et la théologie (4%). Cette estimation semble cependant elle aussi devoir être nuancée, car, comme souvent dans les catalogues de bibliothèques, le découpage thématique n'est pas forcément rigoureux, et aboutit, par pragmatisme, à regrouper ensemble des disciplines dans des rubriques plus ou moins artificielles. Le catalogue de 1887 nous permet de nous en rendre compte⁹¹ : une grande catégorie « Sciences et arts » réunit la philosophie et l'optique, l'art militaire et l'astronomie, les exercices gymnastiques et l'économie ; la rubrique

⁸⁸ David Gaussen, *L'Invention de l'histoire nationale en France. 1789-1848*, Marseille, Éd. Gaussen, 2015, p. 91 et suiv.

⁸⁹ AD46 : 4T/1 (Lettre du bibliothécaire au maire, 1^{er} août 1843).

⁹⁰ AD46 : 4T/1 (Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur sur la situation de la bibliothèque, 6 janv. 1813).

⁹¹ *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Cahors. Imprimés*, Cahors, impr. Laytou, 1887, 712 p. Une version numérisée de ce catalogue est consultable en ligne sur Google Livres.

« Histoire », de son côté, inclut, comme c'est souvent le cas au XIX^e siècle, la géographie et les récits de voyage, ou bien encore l'histoire littéraire.

Afin de rendre plus intelligible à nos yeux contemporains la répartition des ouvrages au sein de ce catalogue entre les grands domaines du savoir, et de mieux saisir la place que peut y occuper l'histoire, nous avons réorganisé ce catalogue de 1887 en fonction de notre propre taxonomie disciplinaire (tableau 10). Ainsi, peut-on constater que l'histoire est la discipline la plus présente dans le catalogue : elle représente un tiers des collections (et ce serait davantage si on incluait des études historiques dispersées dans les autres rubriques, concernant l'histoire littéraire, des sciences, des religions, des arts, du droit...). C'est là une proportion importante, qui témoigne de l'utilité que peut avoir la collection municipale, notamment aux yeux des érudits locaux. Elle est bien supérieure, par ailleurs, à celle des catalogues de l'autre grand réseau de lecture publique à s'être développé au XIX^e siècle : celui des bibliothèques populaires.

Tableau 10. Distribution thématique des collections de la bibliothèque municipale de Cahors en 1887.

Disciplines ou types d'ouvrages	Nombre d'ouvrages	Part de l'ensemble
Histoire et biographie	2395	33,4%
Œuvres littéraires (romans, poésie, théâtre...)	1178	16,4%
Sciences expérimentales et appliquées	807	11,3%
Études linguistiques et littéraires (philologie, linguistique, rhétorique, histoire littéraire)	746	10,4%
Religion et croyances	565	7,9%
<i>Histoire du Quercy (dans Histoire et biographie)</i>	545	7,6%
Droit et jurisprudence	544	7,6%
Sciences humaines et sociales (philosophie, politique, économie, géographie et voyages)	495	6,9%
Autres disciplines (arts, sports et jeux, métiers, marine et art militaire, bibliographie et mélanges)	434	6,1%
TOTAL	7164	100,0%

La bibliothèque populaire de Cahors : une création tardive mais réussie

Le mouvement des bibliothèques populaires prend son essor en France dans les années 1860, bien que l'idée en soit bien plus ancienne⁹². Il est le résultat de quelques initiatives de pédagogues et de philanthropes, bientôt réunis dans des associations comme la Société Franklin (1862), la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin (1862) ou la Ligue de l'enseignement (1866), et essaime rapidement. Une « poussière de petites bibliothèques⁹³ » se répand progressivement sur le territoire : on en estime le nombre à 3 000 au tournant du XX^e siècle⁹⁴.

⁹² Agnès Sandras (dir.), *Des Bibliothèques populaires à la lecture publique*, Lyon, Presses de l'enssib, 2014.

⁹³ Noë Richter, *La Lecture et ses institutions. La lecture populaire 1700-1918*, Paris, Ed. du Plein Chant, 1987, p. 215.

⁹⁴ Noë Richter, « Les bibliothèques populaires et la lecture ouvrière », dans *Histoire des bibliothèques françaises*. III..., *op. cit.*, p. 686.

La participation du Lot à ce vaste mouvement est tardive, et relativement limitée. On ne compte en effet que deux bibliothèques populaires dans le département : la première est fondée à Cahors en 1888, la seconde à Puy-l'Évêque en 1891. Leur apparition se fait dans un contexte local de développement des bibliothèques publiques : la bibliothèque municipale de Castelnau a ouvert dans l'école de garçons en 1882, comme le fait celle de Saint-Germain l'année suivante (tableau 5). En 1884, c'est dans l'école de Capdenac que la municipalité ouvre sa bibliothèque... Notons du reste que la distinction entre bibliothèques populaires, municipales et scolaires est souvent floue, certains établissements relevant en fait de deux ou trois de ces catégories, en fonction des contingences locales. Quoiqu'il en soit, dans l'ensemble, le département est sous-équipé. À Montcuq, une bibliothèque avait été fondée au milieu du siècle par les Frères de Marie⁹⁵. Un demi-siècle plus tard, elle est en totale déshérence : ses livres, « une centaine de vieux volumes sans valeur », au « caractère exclusivement religieux », « sont tombés entièrement dans l'oubli public », « personne ne s'y présente pour y puiser quelques ouvrages », « Il n'y a eu aucune demande de prêt depuis 1880 ». Du reste, il n'y a « aucune société qui s'en occupe », ni « aucune ressource » pour cela. Les habitants n'ont donc à leur disposition que les ressources offertes par les écoles primaires supérieures de garçons et de filles, « spécialement fréquentées par les élèves des écoles », mais qui servent aussi « de bibliothèque populaire », et où « Le public s'il le désire peut aller prendre les ouvrages libres dont elles disposent. »

La bibliothèque populaire de Cahors est fondée le 6 septembre 1888⁹⁶. Le premier conseil d'administration, élu le 29 mai précédent, est composé de 22 personnalités. Il est présidé par Jules-Jean-Marie Pihier, ingénieur des Ponts-et-Chaussées occupé à divers chantiers ferroviaires à Cahors entre 1886 et 1892⁹⁷, et a pour vice-président le professeur de Quatrième du lycée, Piot. Le conseil regroupe toutes les notabilités de la ville : le procureur de la République, un chef de division de la Préfecture, cinq conseillers municipaux (dont deux adjoints au maire), un percepteur ; les personnalités du monde « culturel » sont également présentes, avec le bibliothécaire, l'archiviste, trois directeurs de journaux, deux directeurs et une directrice d'écoles communales, deux artistes (le sculpteur Calmon et l'architecte Bodolosse), mais aussi ceux du monde économique, avec un négociant (Greil) et un conducteur des Ponts-et-Chaussées (Labro). Elle est par ailleurs « placée sous le patronage de MM. le Préfet du Lot, le Maire de Cahors, l'Inspecteur d'Académie, le Colonel du 7^e de ligne, l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées et les Membres de l'enseignement ». C'est donc une création quasi-officielle, comme du reste c'est souvent le cas dans le processus de fondation de ces institutions vues comme des instruments du contrôle de la lecture et donc de la diffusion des idées au sein des classes populaires. Comme il se doit d'ailleurs, les statuts prévoient que « les Membres composant la Société s'engagent à ne s'occuper ni de questions politiques ni de questions religieuses. »

La procédure de création se déroule sans accroc, de façon relativement rapide, ce qui n'est pas toujours le cas : à Versailles, un quart de siècle plus tôt, le processus avait été retardé par un certain nombre de contingences politiques et administratives⁹⁸. C'est que la création d'une telle institution, si elle suscite en général la bienveillance des autorités impériales puis républicaines, attachées à encourager la lecture publique et l'éducation populaire, crée aussi des suspicions : il s'agit de ne pas laisser n'importe qui ouvrir de tels établissements, pour ne pas prendre le risque que des personnes mal intentionnées mettent entre les mains du « peuple » des mauvaises lectures, contraires à la bienséance religieuse, morale ou politique. Les associations qui désirent ouvrir une bibliothèque populaire doivent donc montrer patte blanche et recevoir au préalable l'aval des autorités. C'est ainsi

⁹⁵ AD46 : 4T/4 (Lettre du maire de Montcuq au préfet du Lot, 11 juin 1902).

⁹⁶ « Historique de la bibliothèque populaire de Cahors », dans *Bibliothèque populaire de Cahors fondée en 1888. Catalogue 1888-1921*, Cahors, impr. Bergon, 1922, p. 1.

⁹⁷ AN : LH/2775/27 (Résumé des services).

⁹⁸ Jean-Charles Geslot, Agnès Sandras, « Les débuts de la bibliothèque populaire de Versailles : lecture et politique au temps de la libéralisation de l'Empire », *Romantisme* 177 (2017/3), p. 31-41.

que les statuts de la « Société pour la formation et l'administration d'une bibliothèque populaire » à Cahors sont transmis au préfet, puis au ministre le 4 août 1888 ; le directeur de la Sûreté générale du ministère donne son accord dix jours plus tard et, le 17 novembre suivant, le préfet donne son approbation au catalogue. L'établissement peut donc désormais ouvrir et fonctionner normalement. Dès 1891, la société qui la gère prend une affiliation à la Ligue de l'enseignement⁹⁹.

La création de cette institution semble répondre à une réelle demande, si l'on en croit le succès qu'elle connaît dans les premières années de son existence. Grâce aux fonds versés par les 150 souscripteurs, essentiellement cadurciens, pour répondre à l'appel des fondateurs, ceux-ci ont pu assembler plus d'un demi-millier de volumes, 519 exactement ; dans les mois qui suivent, un premier, puis un second suppléments au catalogue sont publiés, et on atteint 770 volumes en mai 1889¹⁰⁰. Douze ans plus tard, en 1901, ce chiffre s'élève à 4 045 volumes¹⁰¹, et il continue de croître ensuite : le catalogue de 1921 en contient en effet près de 6 000¹⁰². L'essor est d'autant plus remarquable que pour beaucoup d'institutions équivalentes, le déclin est assez rapide, faute justement de renouvellement des fonds offerts au public : ce n'est pas le cas à Cahors. D'ailleurs, en 1901, 12 592 demandes de prêt sont enregistrées, ce qui est un nombre important pour une commune qui compte alors 14 000 habitants. À titre de comparaison, la bibliothèque municipale ne recense, elle, cette année-là, que 9 169 emprunts¹⁰³ – mais il est vrai que son public-cible, moins populaire, est plus restreint. Quant à la bibliothèque populaire de Puy-l'Évêque, créée en 1891, elle n'enregistre que 109 emprunts ; la commune il est vrai possède un lectorat potentiel moins important, avec une population, essentiellement paysanne, de seulement 2 000 habitants. D'ailleurs son fonds est bien moins achalandé, avec seulement 258 volumes au catalogue¹⁰⁴.

La situation des bibliothèques à Cahors semble donc constituer une double exception : par rapport à l'activité liée au livre d'abord, puisque l'équipement en ce domaine apparaît plus fourni qu'en ce qui concerne les imprimeries et les librairies ; par rapport ensuite à l'ensemble du département, dans la mesure où, hors du chef-lieu, les bibliothèques sont relativement peu nombreuses, et peu dynamiques. Cahors s'impose donc véritablement comme le principal pôle culturel du Lot en matière d'accès aux livres. Reste à savoir quelles étaient les lectures préférées du lectorat.

PRATIQUES DE LECTURE : LE CAS DES OUVRAGES HISTORIQUES

Appréhender les pratiques de lecture est une tâche complexe. Il s'agit d'une pratique individuelle – et ce de plus en plus au XIX^e siècle, alors que les progrès de l'alphabétisation permettent à un nombre croissant d'individus de ne plus dépendre des lectures collectives – et même souvent intime, qui ne laisse pas forcément de traces autres que dans la mémoire de celles et ceux qui lisent. Les œuvres d'art, les romans, bien sûr, multiplient les références au livre et les évocations des lectures (pensons à la figure tragique d'Emma Bovary), mais dans des mises en scène dont l'ambition, le propos, sont souvent plus esthétiques ou symboliques que documentaires. De nombreux lecteurs et de nombreuses lectrices se confient aussi sur leurs lectures, dans leurs journaux intimes, dans leurs correspondances, ou par les références bibliographiques qu'ils laissent dans leurs propres ouvrages. Mais il s'agit d'un groupe très restreint de personnes par rapport à l'ensemble de la population, dont elles ne sont, du

⁹⁹ *Bulletin de la Ligue française de l'enseignement* 98 (avril 1891), p. 82.

¹⁰⁰ AD46 : 4T/3 (« Bibliothèque populaire de Cahors. Catalogue n° 1 »).

¹⁰¹ AD46 : 4T/4 (« Tableau n° 2. Statistique des bibliothèques populaires », s.d. [1902]).

¹⁰² *Bibliothèque populaire de Cahors...*, *op. cit.*, n. 95. Le catalogue de 1921 n'indique pas le nombre de volumes, mais comporte un peu plus de 4 700 numéros, soit autant ouvrages. Si l'on applique en 1901 le même ratio volumes/ouvrages qu'en 1888 (430 ouvrages pour 520 volumes soit 1,2 volume par ouvrage), le nombre de volumes s'élève à 5 760. Cela représenterait une croissance de 40% du catalogue entre 1901 et 1921.

¹⁰³ AD46 : 4T/4 (« Tableau n° 1. Statistique des bibliothèques populaires », s.d. [1902]).

¹⁰⁴ *Ibid.*

reste, guère représentatives, car issues essentiellement des élites cultivées. Plus on descend dans l'échelle des groupes sociaux, plus les chances de trouver des traces de lecture s'amenuisent. À part de rares témoignages, comme ceux d'ouvriers ou de gens du peuple ayant écrit leurs Mémoires, les seules sources dont nous disposons sont en fait des études sur les lectures populaires effectuées, là encore, par des représentants des élites, qui projettent bien souvent sur ce qu'ils observent leurs propres fantasmes, leurs propres aprioris sur ces lectures. Les sources qu'ils ont laissées sont donc souvent biaisées. Elles existent néanmoins, et permettent d'appréhender la lecture du plus grand nombre, même pour un département comme celui du Lot où, on l'a vu, le rapport de la population au livre n'est pas forcément le plus évident ni le plus développé. On peut même tenter d'appréhender la façon dont la population a pu, grâce au livre, satisfaire son goût pour l'histoire.

Les apports des inventaires après décès

Le livre, ce grand absent des intérieurs des paysans lotois

Un premier indice du rapport au livre se situe dans les inventaires après décès, toujours très détaillés, car destinés à évaluer le plus précisément possible l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers constituant la succession de la personne décédée, avant qu'elle ne soit équitablement partagée entre ses héritiers. Leur lecture est toujours passionnante : elle nous fait entrer, véritablement, dans la maison du défunt, nous fait parcourir les pièces de sa demeure, nous ouvre ses armoires et ses placards, nous livre bien des détails sur sa vie quotidienne. Nombre de têtes de bétail et poids de la paille et du foin conservés dans les granges, chiffre précis des assiettes, verres, couverts, plats et ustensiles divers, compte méthodique des draps, serviettes et vêtements, description des meubles : tout y passe et, lorsqu'on a de la chance, le notaire chargé d'inventorier les biens trouve des livres sur son passage, et en dresse un inventaire plus ou moins détaillé.

Afin de nous plonger dans les intérieurs lotois les plus communs du XIX^e siècle et de tenter d'y trouver des traces de la possession de livres, nous avons sélectionné, au hasard, une étude notariale, en l'occurrence celle de Me Jean-Baptiste Dols, sise à Saint-Cirq-Lapopie, et nous l'avons systématiquement dépouillée sur les années 1870-1881¹⁰⁵. Parmi les dizaines d'actes dressés jour après jour par le notaire pendant cette décennie, quatorze seulement sont des inventaires après décès. Les douze défunts et les deux défuntés sont plutôt des gens modestes, même s'ils ne sont pas forcément pauvres. Le total de leurs biens mobiliers ne dépasse jamais les 5 000 Fr¹⁰⁶. Pour neuf d'entre eux, il est même inférieur à 1 500 Fr¹⁰⁷. On y trouve surtout des petits paysans propriétaires, mais aussi des commerçants (ce sont eux qui laissent la plus grande valeur mobilière), un cordonnier, un tanneur... La sociologie de la population concernée est assez représentative de celle des petits villages lotois de l'époque : à Bédrier, dans les années 1830, environ 80% des ménages sont liés, par l'activité principale du chef de famille, à l'agriculture, 6% à l'artisanat¹⁰⁸ ; à la même époque, ce sont 60% des habitants de Loze qui sont des paysans, et cette proportion croît encore dans les décennies suivantes : elle est des deux tiers dans les années 1860-1870, des trois-quarts dans les années 1890-1900 ; l'artisanat, lui, compte pour environ 20% à ces deux dernières dates¹⁰⁹.

Dans la population de notre échantillon, essentiellement composée de paysans et d'artisans, point de livres apparemment. On n'en trouve trace dans aucun inventaire : il y a là, à foison, des vaches, des brebis, des volailles, du vin en cuve ou en barrique, du lard et du jambon, souvent en grande quantité, du tabac parfois, quelques fusils aussi. Mais pas de livres, pas d'imprimés chez ces habitants de la campagne, qui ne sont pourtant qu'à 25 km des librairies et bibliothèques de Cahors, mais auxquelles

¹⁰⁵ AD46 : 3E/370/4 à 9.

¹⁰⁶ Soit 20 à 25 000 € d'aujourd'hui.

¹⁰⁷ Soit 6 à 7 000 € d'aujourd'hui.

¹⁰⁸ A. Lefavrais-Raymond et D. Laporte, *Histoire de Bédrier...*, op. cit., p. 99.

¹⁰⁹ É. Rondin, *Loze en Quercy...*, op. cit., p. 313-314.

le soin des bêtes, l'atelier de tannerie ou bien le petit commerce ne laissent sûrement guère de loisirs pour des lectures. Ou, en tout cas, il n'entre pas dans leurs habitudes culturelles de lire pour soi, pour étudier et s'instruire, pour se délasser le soir au coin du feu ou aider à l'endormissement. « Constamment préoccupées de leurs besoins matériels, nos populations rurales recherchent peu la lecture », rapporte l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Figeac en 1891¹¹⁰. Pourquoi donc, en effet, ces gens auraient-ils des livres ? Pour quoi faire ? À la rigueur, ils auraient pu avoir chez eux un missel, un paroissien, un livre de prières : mais on n'en trouve trace nulle part. D'autre part, eux-mêmes sont âgés dans les années 1870 : leurs manuels scolaires (qui sont parmi les ouvrages les plus massivement diffusés à l'époque¹¹¹), si tant est qu'ils soient allés à l'école et qu'ils en aient possédé en propre, ont depuis longtemps disparu ; leurs enfants ont aussi sûrement quitté la maison pour fonder leur propre famille : si eux ont eu des manuels, ils sont partis avec (du moins s'ils les ont conservés). Il y a bien aussi les veillées, moments propices aux lectures collectives, mais cela n'est pas systématique. À Bédrier par exemple, on y passe le temps en racontant des histoires et en chantant¹¹² : cette pratique est encore ancrée dans une culture orale, où l'écrit ne semble pas avoir sa place.

Ce n'est pas non plus dans les habitudes de consommation des populations paysannes. L'importance des victuailles dans les inventaires témoigne de cette autarcie dans laquelle vit cette communauté rurale, qui compte surtout sur ses propres ressources pour se nourrir. À Bédrier, écrivent Andrée Lefavrais-Raymond et Didier Laporte, « on n'achetait que le minimum, quelques habits (de luxe) un peu de pétrole pour la lampe, le sucre et surtout sel et poivre indispensables pour conserver les viandes¹¹³. » Ces pratiques de consommation n'incluent pas l'imprimé, produit relativement nouveau au XIX^e siècle dans ces contrées-là, éloignées des grandes villes où il fait depuis longtemps partie du quotidien. Or, écrit Jean-Claude Daumas, « pour la majorité des paysans, la vie demeure rude et le poids des habitudes écrasant. [...] Même si une offre commerciale se développe dans les bourgs et les villages, les paysans demeurent faiblement intégrés à la consommation marchande¹¹⁴. » On n'achète pas de livres, parce que cette habitude-là, née de l'industrialisation de l'imprimé au XIX^e siècle, n'a pas encore été prise par les paysans lotois.

Absent des pratiques culturelles comme des habitudes de consommation, le livre se heurte également à des problèmes pratiques : pour en avoir, encore faut-il pouvoir s'en procurer. Or, on a vu que les colporteurs ne jouent pas, dans cette région, le rôle qu'ils peuvent avoir dans d'autres parties du territoire national, et que les librairies sont mal réparties sur le territoire. Il faut pouvoir se rendre dans une ville qui en possède une. Se pose alors la question du transport, même pour atteindre Cahors, même quand on part d'une commune ayant quelque importance comme Figeac, même quand le chemin de fer est déjà apparu : de cette ville, écrit Simone Foissac, « Atteindre le chef-lieu de département est encore une petite expédition : il faut prendre le train jusqu'à Assier où une voiture à cheval assure la correspondance pour Cahors¹¹⁵. » À Bédrier, la grande majorité de la population n'est jamais allée beaucoup plus loin que les environs du village¹¹⁶. L'enclavement, et l'isolement qu'il entraîne, empêchent la population d'aller au livre, et le livre d'aller à la population.

¹¹⁰ AD46 : 1T/239 (« Arrondissement de Figeac. Rapport sur la situation des Bibliothèques scolaires au 31 décembre 1878 », 6 févr. 1879).

¹¹¹ Jean-Yves Mollier, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique Éditions, 2015, chap. V.

¹¹² A. Lefavrais-Raymond et D. Laporte, *Histoire de Bédrier...*, *op. cit.*, p. 103.

¹¹³ *Ibid.*, p. 99-100.

¹¹⁴ Jean-Claude Daumas, *La Révolution matérielle. Une histoire de la consommation. France, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Flammarion, 2018, p. 102-103.

¹¹⁵ Philippe Calmon, Simone Foissac, Gilbert Foucaud, *Histoire de Figeac*, Figeac, Ville de Figeac, 1998, p. 140.

¹¹⁶ A. Lefavrais-Raymond et D. Laporte, *Histoire de Bédrier...*, *op. cit.*, p. 103.

La bibliothèque d'un curé de campagne

Le seul chez qui on trouve des livres dans notre petite échantillon de Lotois ne correspond pas à la moyenne sociologique. Il s'agit d'Auguste Salgues, « prêtre recteur succursal de la paroisse de Tourdefaure » à Saint-Cirq-Lapopie¹¹⁷, décédé le 12 juillet 1875 à l'âge de 59 ans¹¹⁸. La prisée de ses biens mobiliers s'élève à 2 467,30 Fr¹¹⁹. On y trouve des objets très variés, et parfois surprenants, comme 22 tableaux répartis dans quatre pièces, portant essentiellement sur des sujets religieux, dont la valeur totale est estimée à... 4,50 Fr. Ce n'était donc sûrement pas pour protéger cette médiocre collection d'art que l'homme de Dieu possédait également « une paire de pistolets »... Quant aux livres, ils sont en nombre : le notaire compte 170 volumes en tout. Y figurent « un dictionnaire encyclopédique en deux volumes » et « un autre dictionnaire en deux volumes par Bescherelle » : le prêtre, formé dès son jeune âge à l'étude, à la lecture, à l'écriture, n'est pas hostile au savoir moderne, et est un homme de son temps, de ce « siècle des dictionnaires », comme on appelle souvent le XIX^e siècle qui en a vu diffuser par centaines de milliers d'exemplaires¹²⁰. Hormis ces quatre volumes, tout le reste est constitué d'« anciens ouvrages de théologie » et de « vieux ouvrages de piété », répartis dans deux pièces différentes. Le notaire ne s'embarrasse pas de détails : il ne nous donne pas l'inventaire complet. Il n'est pas là pour apprécier la collection en bibliophile, mais pour en estimer la valeur financière – donc peu important les titres ou les thématiques. Les deux dictionnaires valent 10 Fr. chacun ; la collection d'ouvrages religieux, visiblement datée, est évaluée à seulement 22,50 Fr¹²¹. C'est le frère du défunt, un « manufacturier », qui est censé hériter de tout cela : le prêtre lui a tout légué¹²². La piété familiale et le respect de la chose sacrée l'auront peut-être poussé à garder intacte cette collection de vieux livres de religion ; mais on peut plus sûrement imaginer qu'il aura, d'une façon ou d'une autre, cherché à s'en débarrasser, car elle ne lui était d'aucune utilité.

L'absence de livres chez un paysan ou un tanneur des années 1870 est aussi peu surprenante que leur présence chez un prêtre : nous sommes dans deux rapports bien différents à la lecture, à l'étude, au savoir, à la culture écrite. On trouve d'ailleurs parmi les documents du notaire trace de la bibliothèque d'un autre prêtre, Guillaume Lagarrigue, lequel indique dans son testament léguer certains de ses ouvrages¹²³ : « les œuvres de Massillon en quinze volumes », « le Miroir du clergé en deux volumes », et « la Théologie de Bergier ou dictionnaire théologique de Bergier en huit volumes » ; de la religion là encore essentiellement – le hasard faisant bien les choses, ce dernier ouvrage est justement légué à Auguste Salgues, et devait donc se retrouver dans l'inventaire de 1875, s'il avait été dressé plus en détail. Cela nous aurait peut-être permis aussi de savoir si tous les ouvrages indiqués concernaient vraiment uniquement les questions de religion et de théologie ; s'il n'y avait pas, entre deux livres de piété, une vie de saint ou quelque-chose s'approchant d'un ouvrage historique. Car pour l'instant notre enquête s'avère décevante : le nombre d'inventaires s'est avéré très faible, on y a trouvé que peu de livres, et parmi ces livres, apparemment, aucun ne concerne l'histoire¹²⁴. D'autres sources, cependant, s'avèrent plus fructueuses.

Les emprunts dans les bibliothèques : un reflet des goûts du lectorat ?

Une autre façon en effet d'approcher les pratiques de lecture des Lotois et des Lotoises du XIX^e siècle consiste à analyser les emprunts effectués dans les bibliothèques publiques. Nous n'avons pas en la

¹¹⁷ AD46 : 3E/370/6 (inventaire après décès d'Auguste Salgues, 20, 21 et 23 juill. 1875).

¹¹⁸ AD46 : 4E/2254 (acte de décès d'Auguste Salgues, 12 juill. 1875).

¹¹⁹ Soit autour de 10 ou 12 000 € actuels.

¹²⁰ J.-Y. Mollier, *Une autre histoire de l'édition française...*, op. cit., p. 225 et suiv.

¹²¹ Une centaine d'euros.

¹²² Le testament, daté du 20 déc. 1873, est annexé à l'inventaire.

¹²³ AD46 : 3E/370/4 (testament olographe de Guillaume Lagarrigue, 30 avr. 1866).

¹²⁴ Le même type d'enquête, mené sur la même période dans d'autres départements comme la Nièvre ou les Vosges, donne à peu près les mêmes résultats : il n'y a quasiment jamais de livres dans ces inventaires.

matière de données systématiques, mais celles, éparses, que fournissent les sources, permettent de se faire une idée du type d'ouvrages préférés par la population. Il faut du reste tout de suite préciser une autre limite : c'est qu'elles ne nous renseignent que sur le public qui fréquente ces bibliothèques, sociologiquement restreint et donc non-représentatif de l'ensemble de la population. La bibliothèque municipale de Cahors, par exemple, est essentiellement ouverte, en raison de la nature de ses collections, aux élites locales cultivées : érudits, lycéens et étudiants, notamment. Ainsi au début des années 1840, le bibliothécaire estime les trois-quarts des demandes sont le fait d'élèves et de professeurs du collège¹²⁵ - on rappellera que l'enseignement secondaire est alors totalement fermé aux classes populaires. Au moins l'institution rayonne-t-elle bien au-delà de la seule ville de Cahors : en 1835, les trois-quarts des demandes d'ouvrages sont le fait de personnes qui n'y habitent pas¹²⁶. Mais il s'agit à n'en pas douter de représentants des classes moyennes et favorisées. Les horaires d'ouverture, en tout état de cause, excluent de fait les classes laborieuses : la bibliothèque est accessible à partir de 11h en 1880, de 10h en 1902, et jusqu'à 16h seulement ; elle est fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés¹²⁷. Inutile pour les ouvriers et paysans de se présenter après le travail ou les jours de relâche : ils trouveront porte close.

Sur les 3 748 ouvrages demandés durant l'année 1835, 1 324, soit 35%, concernent l'histoire, qui fait à peu près jeu égal avec la littérature (34%), bien devant les sciences (27%), le droit (3%) et la théologie (seulement deux demandes). Est-ce à dire que les lecteurs sont férus d'histoire ? Rien n'est moins sûr. Il faut se garder de toute conclusion définitive à ce sujet. On ne sait pas ce que le bibliothécaire entend par ouvrages d'histoire dans la classification très globalisante qu'il fait des demandes, réparties en seulement cinq catégories bien imprécises... Comme on l'a vu, les façons d'organiser par thématiques disciplinaires les ouvrages ne sont pas toujours d'une grande rigueur. Quelle place par exemple, dans ces demandes, pour les récits de voyage et les ouvrages de géographie ? Pour les ouvrages d'histoire littéraire, renvoyant donc plutôt à des préoccupations littéraires qu'historiques ? En admettant que les trois-quarts de ces demandes sont le fait d'élèves du collège ou d'étudiants, peut-on conclure qu'il s'agit de lectures choisies, liées à un véritable goût pour la discipline, ou bien qu'il s'agit de lectures contraintes, imposées, liées à leurs obligations scolaires et universitaires ? Si l'on peut supposer à l'inverse que dans le quart restant figurent des érudits occupés à des recherches archéologiques ou historiques locales, pour qui donc la lecture ici est une passion, on ne sait pas leur proportion exacte.

En conclusion, les chiffres fournis par le bibliothécaire en ce début des années 1830 doivent être pris avec précaution, et, *in fine*, ne nous disent pas grand-chose du goût de l'histoire du lectorat de la bibliothèque. Même à considérer la fourchette haute, et que le tiers des demandes concernent bien cette discipline, ce ne serait toujours qu'un tiers du seul lectorat de l'institution qui, s'il est plus lotois que cadurcien, n'en reste pas moins un lectorat élitaire. Cela ne concerne en outre qu'une seule année, tôt dans le siècle : impossible, dans ces conditions, de tirer la moindre conclusion sur le rapport de la population du Lot à l'histoire.

Les bibliothèques populaires sembleraient, par leur nom, pouvoir davantage nous renseigner sur les pratiques de lecture et les préférences disciplinaires d'un lectorat plus large, et donc plus représentatif, que celui de la bibliothèque municipale. D'autant plus que, comme on l'a dit, les emprunts qui y sont faits semblent plus nombreux, au moins en 1901 : plus de 12 500 contre un peu plus de 9 000 (tableau 6). Ici encore cependant, la piste est peu prometteuse. D'abord parce que les bibliothèques populaires n'ont bien souvent de populaire que le nom. On sait en effet que le public de ces institutions relève

¹²⁵ AD46 : 4T/1 (Lettre du bibliothécaire au maire, 10 août 1842).

¹²⁶ *Notice sur la bibliothèque de la ville de Cahors...*, *op. cit.*, p. 6.

¹²⁷ J. Malinowski, *Petit Guide du voyageur...*, *op. cit.*, p. 8 ; J. Baudel, J. Fourgous, *Cahors-Guide...*, *op. cit.*, p. 14.

plutôt des classes moyennes que des groupes véritablement populaires, ouvriers ou paysans¹²⁸. Ainsi à Pau, pour rester dans la région du Sud-Ouest, en 1872, les ouvriers ne représentent qu'un quart du lectorat, autant que les employés ; membres des professions libérales, étudiants et lycées, commerçants, rentiers représentent 35%. Les paysans sont généralement absents des statistiques. À Cahors et Puy-l'Évêque, les deux seules communes à avoir une bibliothèque de ce type au XIX^e siècle, les archives sont hélas muettes sur la composition du lectorat. Au moins partira-t-on du principe qu'il y est sociologiquement plus diversifié qu'à la bibliothèque municipale. Et que les préférences des lecteurs allaient, comme ailleurs, aux romans d'abord, puis dans un second temps seulement à l'histoire¹²⁹.

Le troisième réseau par lequel nous pouvons toucher du doigt les pratiques de lecture de la population lotoise est celui des bibliothèques scolaires. Ici cependant le problème de représentativité sociologique est inverse : ces collections-là ne concernent que les familles des classes populaires, auxquelles l'enseignement primaire (celui des écoles communales, privées ou publiques) est réservé, quand les enfants des classes bourgeoises fréquentent les petites classes des établissements d'enseignement secondaire. Mais cela nous permet en définitive d'avoir une idée de ce que pouvait lire, si jamais elle lisait, la masse des paysans dont les enfants fréquentaient l'école, si jamais ils la fréquentaient – ce qui n'est obligatoire, rappelons-le, qu'à partir de 1882, obligation qui a elle-même du mal à être appliquée. En outre, nous disposons ici de données moins ponctuelles, grâce à des rapports établis régulièrement par les inspecteurs primaires du département, et que les Archives départementales du Lot conservent sur une vingtaine d'années, de 1871 à 1891¹³⁰.

Régulières, ces sources n'en sont pas moins, elles aussi, très lacunaires. Elles ne brillent pas par leur grande rigueur statistique. Les inspecteurs se basent essentiellement sur ce que leur disent les instituteurs, lesquels ne tiennent pas forcément de compte systématique des prêts d'ouvrages. Souvent aussi, l'inspecteur reprend tout simplement pour son rapport celui de l'année précédente, et ce presque mot-à-mot ! Les estimations se font donc souvent « au doigt mouillé », et on se contente le plus souvent de citer quelques ouvrages particulièrement courus, sans établir de statistiques précises, sauf pour 1870 et 1875 (tableau 11). Ces chiffres sont difficiles à manier, toujours pour la même raison qui fait qu'on ne sait pas forcément ce que les inspecteurs entendent par ouvrages d'histoire (en 1873, c'est dans la catégorie des ouvrages littéraires que l'inspecteur évoque les *Voyages et découvertes des compagnons de Colomb*, qui pourrait tout aussi bien être considéré comme ouvrage historique). En outre, leur grande variabilité (le nombre d'ouvrages empruntés va du simple au quadruple, la part des catégories « Littérature » et « Histoire » varient énormément, surtout la première) laisse songeur, et fait regretter l'absence d'une série plus complète.

Tableau 11. Répartition thématique des ouvrages empruntés dans les bibliothèques scolaires du Lot dans les années 1870.

Rubrique \ Année	1870	1875
Littérature	36% 389	13% 34
Histoire	33% 351	60% 161
Agriculture	20%	20%

¹²⁸ Martyn Lyons, *Le Triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Promodis-Éd. du Cercle de la Librairie, 1987, tableau 11.

¹²⁹ Jean-Charles Geslot, *Histoire d'un livre. L'Histoire de France de Victor Duruy*, Paris, CNRS Éd., 2022, chap. 7.

¹³⁰ AD46 : 1T/239 (24 lettres et rapports des inspecteurs primaires adressés à l'inspecteur d'académie de Toulouse entre le 9 juill. 1871 et le 10 févr. 1891).

	217	55
Sciences	11%	7%
	119	20
Total	100%	100%
	1076	270

En fait, au-delà de ces chiffres peu fiables, ce sont les appréciations qualitatives des inspecteurs qui sont intéressantes. « Les ouvrages les plus fréquemment lus traitent des questions de littérature et d'histoire, viennent ensuite quelques livres d'agriculture et enfin un petit nombre de livres de science », dit (deux fois de suite) l'inspecteur primaire de Gourdon en 1873. « Les ouvrages de littérature et de science sont peu demandés ; ils servent uniquement à l'instruction des maîtres. On préfère les recueils d'anecdotes ou les récits de voyages et les livres d'agriculture », écrit un autre inspecteur en 1876. « Les ouvrages de littérature, les récits de voyages, les livres d'histoire sont préférés aux livres de sciences et d'agriculture. Les lecteurs aiment surtout les ouvrages où l'imagination trouve une ample satisfaction », explique un autre en 1879. Même discours en 1887 sous la plume de l'inspecteur primaire de Figeac :

Les adultes, comme les enfants, recherchent de préférence les livres amusants et récréatifs, ceux qui stimulent la curiosité, frappent l'imagination et touchent le cœur. Les contes, les récits de voyages, les biographies célèbres, les dévouements héroïques, les traits militaires, les poésies patriotiques, etc. sont particulièrement lus avec avidité.

D'un rapport à l'autre, d'une année à l'autre, les mêmes constats sont faits, sur les goûts du lectorat. On les retrouve, identiques, dans tous les départements : littérature de délassement, récits de voyages et d'aventures, biographies héroïques, écrits patriotiques sont les genres préférés du lectorat populaires des bibliothèques, que celles-ci portent cette épithète ou celle de « scolaires ». Les mêmes auteurs, les mêmes types d'ouvrages sont constamment plébiscités : Jules Verne et Erckmann-Chatrian, Fenimore Cooper et Daniel Defoe, les histoires de France ou de marins, de Napoléon ou de Jeanne d'Arc... Les ouvrages instructifs, de science, d'agriculture aussi, même si l'appétence est plus grande ici, sont généralement délaissés. Beaucoup s'en lamentent, alors que l'objectif des bibliothèques scolaires et populaires, destinées aux catégories considérées comme les plus culturellement défavorisées, consistait justement à lutter contre les mauvaises lectures, et à promouvoir l'éducation des masses. D'autres font contre mauvaise fortune bon cœur, se félicitent du résultat obtenu – mais c'est aussi le jeu de ces rapports hiérarchiques, où le subordonné cherche toujours à se faire bien voir de son supérieur en présentant comme plus ou moins idyllique la situation dans la circonscription dont il a la charge. Ainsi l'inspecteur primaire de Figeac écrit-il à l'inspecteur d'académie en 1891 à propos des livres les plus demandés :

Ces ouvrages sont de ceux qui instruisent tout en amusant. Ils remplissent donc parfaitement le rôle recherché, qui est délasser l'esprit et d'augmenter les connaissances, et conviennent admirablement pour les lecteurs des bibliothèques populaires.

Le constat est performatif, mais ne cache rien de l'ambivalence du bilan de la politique de promotion de la lecture dans le Lot en cette fin du XIX^e siècle. Cette pratique s'est bel et bien développée. Depuis l'époque de la monarchie de Juillet, puis du second Empire et surtout de la III^e République, l'accès au livre n'a cessé d'être facilité. À défaut de colporteurs, les bibliothèques et les librairies se sont multipliées dans le département. Des figures d'éditeurs, à la base imprimeurs ou libraires, les Plantade, les Coueslant, ont fini par émerger, développant des capacités de diffusion accrues, recourant à leur tour aux techniques et stratégies modernes du commerce de livres (catalogues, rabais...). Un nombre croissant de Lotois et de Lotoises peut – et veut – se procurer des livres (sans parler des journaux),

preuve que le Quercy a fini, lui aussi, par être intégré au système de la culture de masse, et à la civilisation de l'imprimé qu'elle est, alors, avant tout. Et ce, jusqu'aux villages les plus modestes : n'y a-t-il pas à Saint-Germain, et pour ses mêmes pas 900 habitants, en 1901, une bibliothèque de 137 volumes (tableau 6) ? N'y a-t-il pas eu 23 emprunts durant l'année ? Toutes les communes ne connaissent pas la même situation, mais cet exemple, comme celui de Capdenac, montrent que le « retard » culturel n'est pas une fatalité : les Lotois et les Lotoises, comme leurs voisins de la région, comme leurs compatriotes, de façon progressive et inégale, se sont mis, eux aussi, à lire.

Certes, cette lecture n'est pas celle qu'attendaient ses promoteurs : preuve de l'*agency* des catégories populaires, et de leur capacité à résister aux tentatives d'acculturation issues des élites, le lectorat privilégie le délassement à l'instruction, le loisir à l'étude, son bon plaisir à celui de ses maîtres. Encore plus que le caractère imprécis des classifications bibliothéconomiques, cela vient troubler notre perception du goût de l'histoire des populations lotoises : lorsqu'un lecteur paysan du Quercy de 1900 emprunte une biographie de Napoléon ou de Surcouf, s'agit-il pour lui de connaître le passé, dans une quête culturelle, identitaire et/ou patriotique, ou bien tout simplement de frémir au récit des aventures d'un empereur victorieux ou d'une marin intrépide ? S'intéresse-t-il à l'Histoire, ou à des histoires ? C'est toute l'ambiguïté du mot qui se retrouve, en définitive, lorsqu'on cherche à analyser, à partir des maigres sources dont nous disposons, le rapport de nos ancêtres au passé.